

Contrat de ville 2015 – 2020 de la Communauté de Communes Sud Avesnois

Quartier prioritaire de Fourmies

Territoires de veille active d'Anor, Trélon, Wignehies

SOMMAIRE

1. EDITORIAL.....	3
2. PREAMBULE	4
2.1. Historique et bilan de la mise en œuvre de la politique de ville sur le territoire.....	4
2.2. Un cadre et des enjeux renouvelés pour la politique de la ville.....	7
2.3. Les nouveaux périmètres d'intervention du contrat de ville.....	7
3. DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE.....	11
3.1. Le diagnostic partagé du territoire du point de vue de la cohésion sociale et urbaine	11
3.1.1. Le diagnostic du point de vue du développement économique et de l'accès à l'emploi.	11
3.1.2. Le diagnostic du point de vue de la cohésion sociale et du vivre-ensemble.	16
3.1.3. Le diagnostic du point de vue des interventions urbaines et du cadre de vie.	22
3.2. Les enjeux et objectifs opérationnels du contrat de ville.....	27
3.2.1. Pilier développement économique et accès à l'emploi.....	27
3.2.2. Pilier cohésion sociale et vivre ensemble	29
3.2.3. Pilier interventions urbaines et cadre de vie	33
4. LES MOYENS MOBILISES AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE.....	36
4.1. Les engagements des signataires en synthèse	36
4.2. Les crédits européens mobilisables au titre de la Politique de la Ville	51
4.3. Les mécanismes intercommunaux de solidarité fiscale et financière.....	52
5. PARTICIPATION CITOYENNE AU CONTRAT DE VILLE	53
5.1. Rappel des dispositions de la loi sur la participation citoyenne	53
5.2. La participation citoyenne sur le territoire	53
5.3. La stratégie partenariale de mise en œuvre des Conseils Citoyens.....	54
6. PILOTAGE, MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	55
6.1. Organisation de l'appui et de l'ingénierie pour la mise en œuvre du contrat de ville	55
6.2. Les instances de pilotage du contrat de ville	56
6.3. Les outils d'évaluation	57
7. ANNEXES.....	59
8. LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020	60

1. EDITORIAL

Editorial

La réforme nationale de la politique de la Ville introduit de nombreux changements dans la manière de concevoir et de piloter les politiques publiques sur les quartiers prioritaires. Pour notre territoire, la nouvelle géographie prioritaire ne rend éligible aux financements spécifiques de la politique de la Ville que la Ville de Fourmies, les Villes d'Anor, Trélon et Wignehies étant, compte tenu de leur situation démographique, des territoires de « veille active ». Pour autant, la situation de ces territoires et des ces quartiers reste fragile.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de ce contrat de ville montre les spécificités de la commune de Fourmies et le besoin de moyens accrus pour que ces quartiers s'inscrivent bien dans une dynamique d'égalité territoriale. Il montre également que nos territoires ont de nombreux points communs et qu'il s'agit notamment de travailler à leur attractivité.

Les enjeux issus de cette réforme sont les nôtres. Une des priorités majeures de ce nouveau contrat de ville est de décroquer cette politique pour que les territoires les plus fragiles bénéficient pleinement de toutes les ressources des politiques de droit commun, que cela soit en matière d'éducation, d'accès aux soins, d'accès à l'emploi, mais également d'accès à la culture. Il s'agit d'ouvrir de nouveaux horizons, de favoriser les mobilités, d'offrir des opportunités aux populations les plus fragiles que cela soit par le renforcement des actions éducatives, le développement de la participation des citoyens ou encore via l'accès à la culture ou au développement des pratiques culturelles.

La mobilisation de toutes les institutions et de l'ensemble des collectivités est nécessaire pour que les populations les plus fragiles sur les territoires les plus démunis bénéficient non seulement des mêmes droits, mais également des mêmes opportunités que l'ensemble de la population. Nous agissons comme le précise la loi et comme le requiert la configuration de nos territoires à un double niveau dans le cadre de contrat de Ville. Un niveau de proximité, qui est celui de la Ville de Fourmies, échelon opérationnel de la mise en œuvre de ce contrat de ville. Au niveau intercommunal également, pour coordonner nos politiques de droit commun et mutualiser les ressources qui peuvent l'être.

Ce contrat de ville est le produit de la concertation de nombreux partenaires institutionnels et des acteurs des communes. Mais il n'est pas que l'affaire des professionnels de la politique de la Ville. Le succès de sa mise en œuvre repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui travaillent au quotidien sur l'ensemble des politiques publiques répondant aux besoins quotidiens des habitants. Le contrat de ville est aussi, comme l'a voulu la loi, un contrat avec les habitants. Dans le cadre des Conseils Citoyens et des démarches participatives que nous initions à l'échelle des quartiers, les habitants seront les premiers évaluateurs de notre contrat.

2. **PREAMBULE**

2.1. Historique et bilan de la mise en œuvre de la politique de ville sur le territoire.

Les Villes de Fourmies, Anor et Trélon sont inscrites en Politique de la Ville depuis 2000, au travers du Contrat de Ville 2000-2006 mis en œuvre à l'échelle de la Sambre-Avesnois. Les quartiers prioritaires de la Ville de Fourmies y figuraient en tant que « premier cœur de cible » cumulant d'importantes difficultés, et s'appuyant sur une ingénierie dédiée mise en place dès 2001 au sein de la Direction de la Solidarité Urbaine de la Ville (regroupant la cohésion sociale et le renouvellement urbain), tandis que les territoires d'Anor et de Trélon en constituaient un « second cœur de cible » présentant des signes de fragilité, et bénéficiant de la mise en place d'actions spécifiques et d'une ingénierie de proximité.

Au cours de la période 2007-2014, cet important partenariat s'est poursuivi entre les collectivités, l'Etat, et les différents opérateurs associatifs dans le cadre des **deux Contrats Urbains de Cohésion Sociale** (CUCS) déployés sur le territoire. Ceux-ci ont concerné 4 communes (Fourmies, Anor, Trélon, Wignehies) et couvert :

- 3 quartiers fourmisiens : Centre-ville/ Espérance/Malakoff, Trieux et la Marlière (priorité 1) :
- Les territoires des communes d'Anor, de Trélon et d'**une nouvelle commune entrante en politique de la Ville, Wignehies** (priorité 3).

Les thématiques de l'éducation et de l'accompagnement vers l'emploi ont été majoritairement investies à Fourmies, tandis qu'Anor, Wignehies et Trélon ont particulièrement développé des actions sur le développement du lien social.

L'évaluation réalisée en 2009 par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) a révélé un impact direct sur la vie des bénéficiaires. Les dispositifs n'ont toutefois pas atténué les écarts sociaux et les effets de la crise. Les effets bien connus de substitution des crédits spécifiques de la politique de la ville aux crédits de droit commun, et une moindre mobilisation du droit commun sont à noter.

En articulation avec les priorités fixées dans le cadre des CUCS, **plusieurs démarches et outils thématiques ont été mis en place** :

- **Le Dispositif de Réussite Educative** (DRE) a suivi en moyenne plus de 230 enfants âgés de 2 à 16 ans par an depuis sa mise en place en 2006. Il coordonne des actions en lien avec le développement psychomoteur et l'épanouissement de l'enfant, en impliquant les familles dans l'acte éducatif, tout en pouvant compter sur le partenariat des relais locaux (écoles, collèges, Centre Socioculturel, professionnels de la santé, etc.)
- Dans le cadre du volet santé de la politique de la ville, l'**Atelier Santé Ville**, initialement mis en place en 2009 à Fourmies, a été réactivé en 2013, conjointement avec les Communes d'Anor, Wignehies et Trélon. Les problématiques identifiées ont permis de cibler les situations de mal-être et d'isolement, la promotion d'une bonne hygiène de vie, la réduction des difficultés intrafamiliales sur la santé, l'information et la sensibilisation des jeunes.

- **Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** établi à Fourmies en 2011 est venu compléter le volet prévention de la délinquance. Malgré un faible impact sur la baisse des faits de délinquance, le CLSPD a permis de développer la coordination des acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

De plus, **un Programme de Rénovation Urbaine**, signé le 15 novembre 2006, a été mis en œuvre sur le territoire de Fourmies, et a ciblé les quartiers de la Marlière et du Malakoff (patrimoine appartenant à deux bailleurs : L'Avesnoise et Fourmies Habitat). Il prévoyait :

- **La démolition de 182 logements (L'Avesnoise)**, dont :
 - 100 à la Fontaine Rouge ;
 - 76 à la Tour Plein Ciel ;
 - 6 logements individuels au Malakoff
- **La reconstitution de l'offre locative**, par :
 - La construction de 143 logements sur site et en secteur diffus (L'Avesnoise) ;
 - La réhabilitation de 167 logements aux Ormes (Fourmies Habitat) et de 48 logements aux Glycines (L'Avesnoise)
- **La résidentialisation** de 76 logements collectifs au Malakoff (Fourmies Habitat).

Le programme de 18 logements individuels porté par la Foncière Logement n'a finalement pas été mené à son terme. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée au Programme de Rénovation Urbaine (PRU) a été portée par le GIP-DSU Sambre-Avesnois jusqu'en 2009. Les derniers logements ont été livrés en décembre 2014. L'enquête réalisée auprès des anciens locataires des sites de démolition a permis de révéler que les ménages étaient globalement satisfaits de leur nouveau logement et de l'environnement. Toutefois, une Cellule de Veille et de Suivi Personnalisé a été mise en œuvre à l'adresse des ménages pouvant rencontrer des difficultés au sein de leur nouveau logement.

Outre les projets de reconstruction, **les apports du Programme de Rénovation Urbaine sont multiples :**

- **Des équipements collectifs ont vu le jour**, avec la Maison de la Petite Enfance bâtie à Trieux, en lien avec le diagnostic effectué dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, ainsi que le local associatif des Ormes, pour lequel une convention de mise à disposition a été signée entre la Ville de Fourmies et le Centre Socio-culturel.
- **La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)** a constitué un apport indéniable dans la gestion transitoire des chantiers de démolition de la Fontaine Rouge et de la Tour Plein Ciel, l'adaptation des habitants à la gestion d'usage des espaces publics (liaisons douces, propreté urbaine, etc.), et l'initiation de démarches participatives. Sur ce principe, la Ville de Fourmies a étendu l'action de la GUP à la totalité du territoire de la ville, en rencontrant une mobilisation des habitants nettement moindre. Une nouvelle convention GUP doit voir le jour, en lien avec les conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) avec les bailleurs et l'Etat, et en intégrant davantage la Gestion Urbaine de Proximité aux services techniques de la Ville de Fourmies.
- **Le Plan Local d'application de la clause d'insertion** prévoyait la réalisation de 20 000 heures d'insertion, ramenées ensuite à 15 507 heures (revue de projet du 08/09/2009). Au 1er

janvier 2015, 24 248 heures avaient été réalisées au bénéfice de 75 personnes. La convention-cadre multipartenariale et pluriannuelle a prévu la création de la Cellule Emploi Partenariale, instance de centralisation des recrutements, de mobilisation des entreprises du bâtiment, et d'orientation des publics demandeurs d'emploi. Elle a permis de travailler sur les problèmes sociaux générateurs de freins à l'orientation professionnelle (formation, mobilité, illettrisme, image de soi, etc.) en lien avec la Direction de la Solidarité Urbaine, Pôle Emploi, FACE Thiérache et le PLIE, la Maison de l'Initiative, de l'Emploi et de la Formation Sud-Avesnois et la Mission Locale Rurale de l'Avesnois devenus Réussir en Sambre-Avesnois. Le nombre de demandeurs d'emploi suivis dans le cadre de la clause reste cependant très élevé, et supérieur à la moyenne communale. Sur le suivi au long cours, on constate néanmoins une augmentation de l'emploi en intérim, de CDI, CDD et contrats d'insertion parmi les bénéficiaires de la clause.

Les partenaires du contrat souhaitent **s'inscrire dans la continuité des dynamiques mises en place** jusqu'à ce jour, tout en **renouvelant leurs approches** et en **s'adaptant au nouveau cadre posé pour la Politique de la Ville**, au travers d'un **cadre stratégique partagé élaboré à l'échelle intercommunale**.

2.2. Un cadre et des enjeux renouvelés pour la politique de la ville.

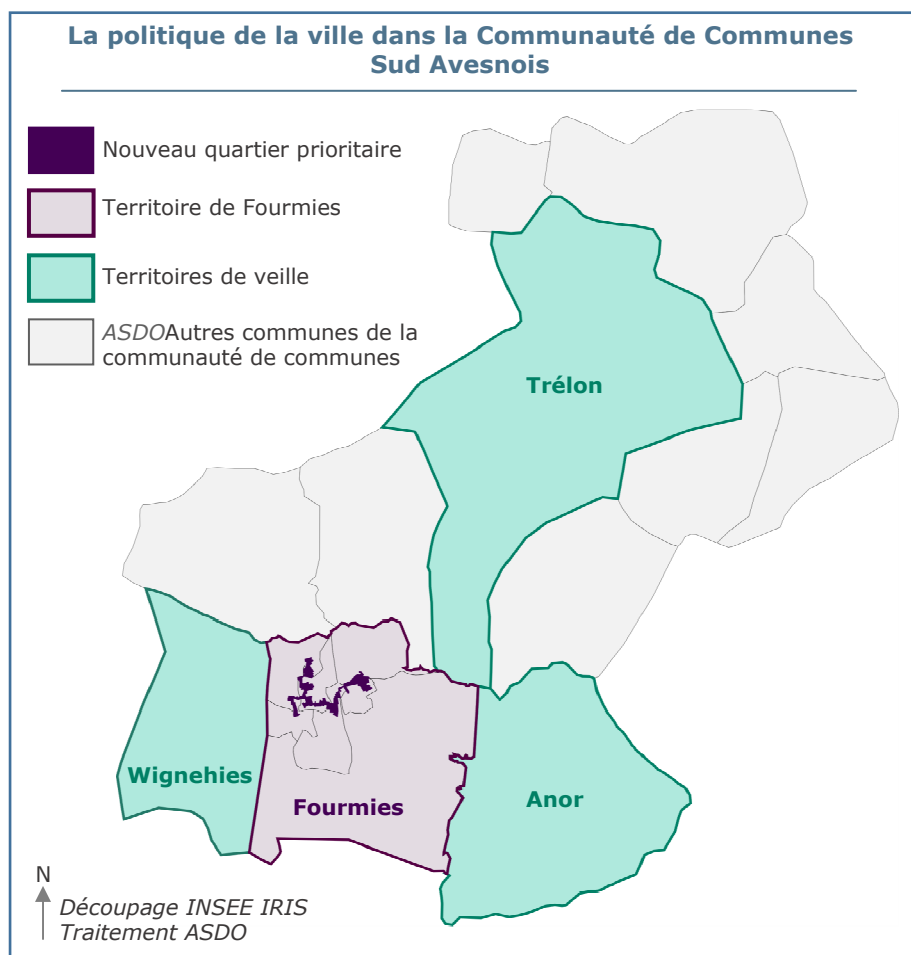
La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 **a réformé en profondeur le cadre général de la politique de la ville et de sa mise en œuvre**. Parmi les changements introduits :

- **La réforme de la géographie prioritaire**, qui redessine sous la forme d'un zonage unique les territoires d'intervention prioritaires des partenaires.
- **La réforme du pilotage et de la mise en œuvre de la politique de la ville**, au travers de nouveaux Contrats de Ville, qui structurent à l'échelle intercommunale l'action partenariale en faveur des nouveaux quartiers prioritaires, sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé. Plusieurs attentes sont formulées autour de ces contrats de ville :
 - **Une approche transversale** qui dépasse le clivage historique entre l' « urbain », l' « humain » et l' « économique » et réconcilie les trois « visages » de la politique de la ville ;
 - **Une mobilisation prioritaire des crédits de droit commun** des partenaires du contrat, puis, de manière complémentaire, des crédits spécifiques politique de la ville ;
 - **Une mobilisation des partenaires** institutionnels réactivée et élargie ;
 - **Une participation citoyenne** garantie à chaque étape de la vie du contrat, au travers de la mise en place du Conseil Citoyen.

2.3. Les nouveaux périmètres d'intervention du contrat de ville.

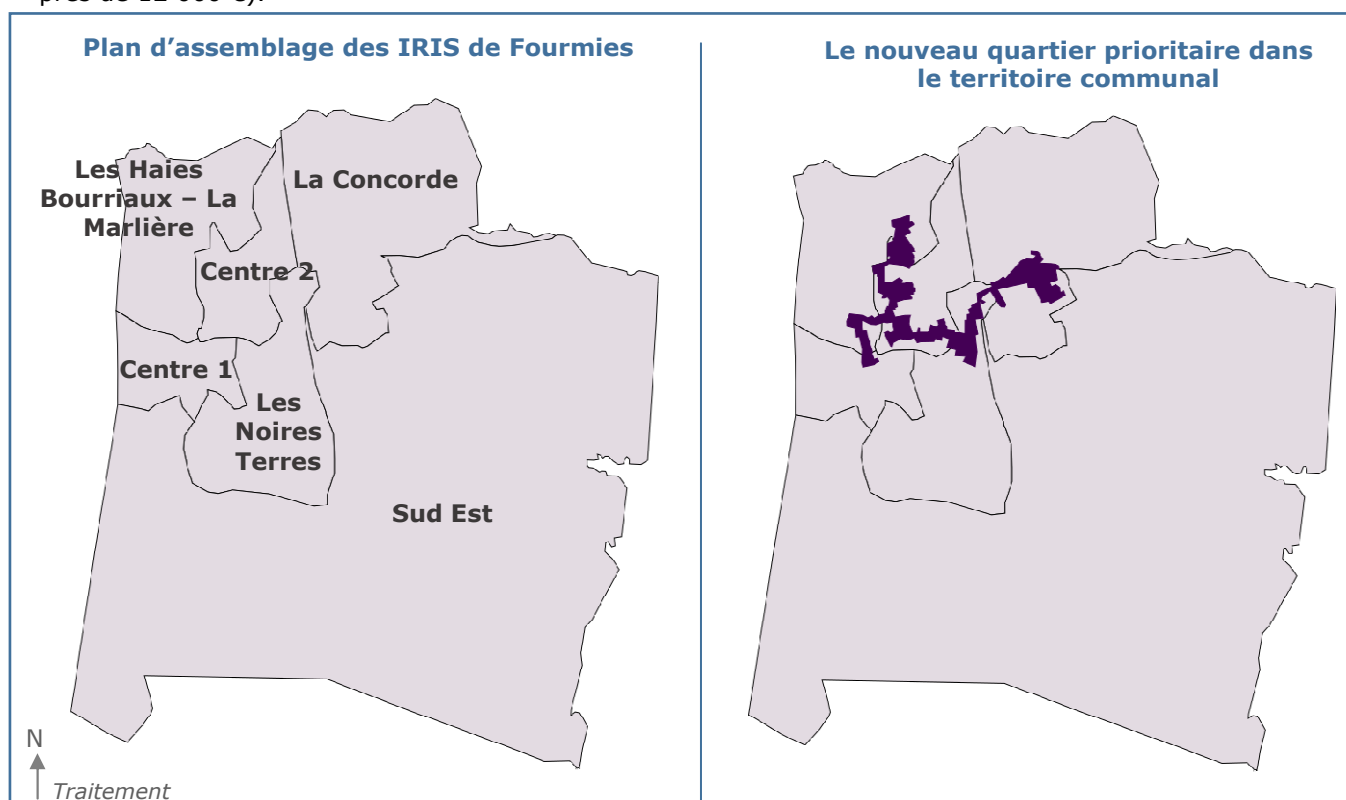
La réforme de la politique de la ville s'appuie sur une redéfinition des périmètres d'intervention prioritaires des partenaires du contrat. Autour d'**un périmètre règlementaire unique**, elle définit **trois statuts territoriaux**. Pour le territoire de la Communauté de Commune Sud Avesnois, ces changements se traduisent de la manière suivante :

- **Un seul quartier prioritaire règlementaire** a été retenu sur le territoire de la commune de Fourmies.
- Il s'appuie sur **un « quartier vécu » plus large**, correspondant notamment aux équipements publics fréquentés par les fourmisiens résidants au sein du quartier règlementaire.



→ Trois communes (Anor, Trélon, Wignehies) auparavant concernées par le CUCS « sortent » du périmètre d'intervention prioritaire et deviennent des **territoires « de veille active »**.

Plus précisément, **le quartier réglementaire** a la particularité d'être localisé **au cœur du centre-ville de Fourmies**, et en regroupe les différentes composantes « historiques » sur lesquelles étaient jusqu'ici construits les quartiers « CUCS » (le quartier de La Marlière au Nord, celui de l'Espérance à l'Ouest, et celui du Trieux à l'Est). Identifié sur la base du critère unique du niveau de revenus des populations, il traduit **un niveau de précarité très important** : le revenu médian annuel par unité de consommation mesuré est de 7 200 € en 2011 pour l'ensemble du quartier réglementaire, alors qu'il atteint 12 031 € pour la commune de Fourmies et 19 218 € au niveau national à la même date (soit un décrochage de près de 12 000 €).



Approche statistique du quartier prioritaire de Fourmies – Méthodologie

- Les périmètres de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville ont été définis sur la base de **données INSEE carroyées** (à l'échelle de carreaux de 200m/200m) non rendues publiques. En dehors d'éléments fiscaux, **peu d'éléments sont disponibles à cette échelle d'analyse**.
- En l'absence de données produites à l'échelle précise du nouveau quartier prioritaire, **les données infracommunales IRIS produites par l'INSEE restent le matériau statistique le plus fin** pour en caractériser la situation socioéconomique.
- Les statistiques produites dans l'ensemble du contrat pour caractériser le quartier prioritaire de Fourmies résultent donc de **l'agrégation des IRIS couvertes ou partiellement couvertes par le nouveau périmètre réglementaire**.
- Dans la situation fourmisiennne, le quartier prioritaire s'étend sur 5 des 6 IRIS que comporte la commune (cf. plan d'assemblage ci-dessus). Aussi, le choix a été fait de produire **l'ensemble des statistiques nécessaires au diagnostic à l'échelle de la commune de Fourmies**.
- La catégorie statistique « Quartiers de veille » correspond quant à elle à l'agrégation des données concernant les IRIS-communes d'Anor, Trélon et Wignehies.
- **Une mise à disposition des éléments statistiques produits à l'échelle exacte** des nouveaux quartiers est annoncée par le CGET et par l'INSEE **au cours de l'année 2015**. Une fois ces éléments disponibles, les éléments de diagnostic du contrat de ville pourront être ajustés si besoin.

Compte-tenu de la place centrale qu'occupe le quartier prioritaire dans la commune de Fourmies, **son quartier vécu s'envisage de fait à l'échelle de la commune**, et s'appuie sur l'ensemble de ses équipements majeurs.

Les équipements structurants du quartier règlementaire et du « quartier vécu » de Fourmies

Institutions

Pôle Emploi
Caisse d'Allocations familiales
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (Département)
Office de Tourisme du Sud-Avesnois
Point Information Jeunesse
Vital Service Mobilité
Aide à Domicile en activités regroupées

Enseignement primaire

Inspection de l'Education Nationale
Ecole maternelle Pierre Perret
Ecole maternelle Mogador
Ecoles maternelle et élémentaire Victor Hugo
Ecole maternelle Jules Guesde
Ecole élémentaire Les Glycines
Ecole élémentaire Jacques Prévert
Ecole élémentaire Louis Aragon
Ecole élémentaire Mendès France
Ecole élémentaire Jean Macé
Ecole élémentaire Georges Brassens
Ecole maternelle et élémentaire

Enseignement secondaire

Collège Léo Lagrange
Collège Joliot-Curie
Collège-lycée Camille Claudel
Collège-lycée Saint-Pierre

Culture

Ecomusée de l'Avesnois
Centre Socio-culturel
Bibliothèque municipale
Théâtre municipal
Pôle d'Enseignement musical

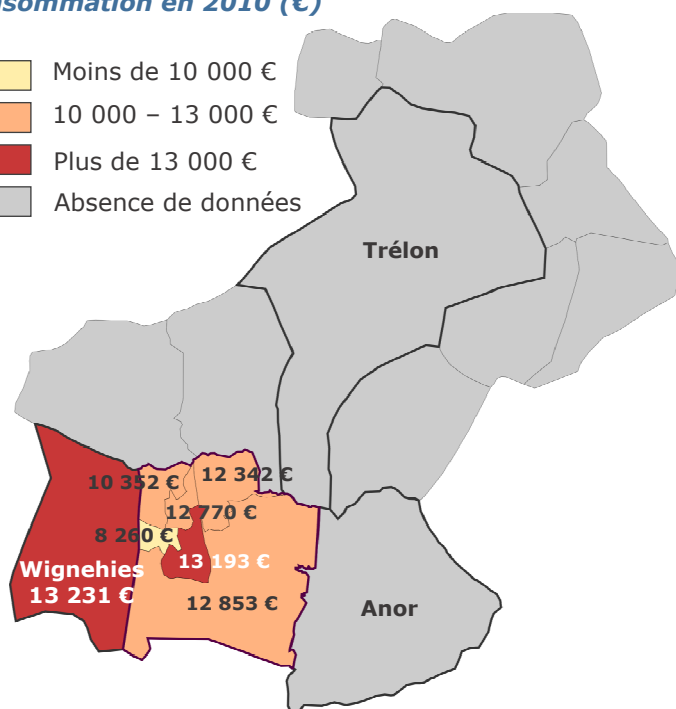
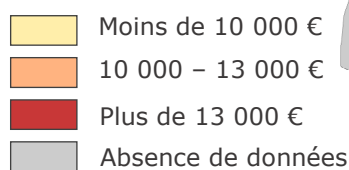
Accueil petite enfance

Maison de la petite enfance (relais d'assistantes maternelles, multi-accueil crèche/ halte-garderie, lieu d'accueil parents-enfants, Protection Maternelle Infantile)

Hébergement des Personnes âgées

Résidence Jules Lassalle
Maison de retraite Victor Delloue

Revenu médian par unité de consommation en 2010 (€)



N
↑ Source : INSEE, Données infracommunales IRIS, Revenus fiscaux localisés 2010; Traitement ASDO

Hébergement d'urgence

Prim'Toit

Santé

Hôpital
Centre médico-psychologique
Planning familial

Salles de réunion

Salle Mandela
Maison des Associations
Maison de l'Espérance

Loisirs

Centre aéré du Défriché
Site touristique des Etangs des Moines (camping, base de loisirs)
Jardins ouvriers de Trieux
Jardins ouvriers de l'Espérance

Sport

Complexe Jean Juge
Gymnase Berthelot
Gymnase Léo Lagrange
Gymnase Joliot-Curie
Piscine municipale
Stade Léo Lagrange
Salle Pérec
Piscine municipale
Stade Léo Lagrange
Salle Pérec

Enfin, les trois communes d'Anor, Trélon et Wignehies sont inscrits dans le contrat de ville au titre de « **quartiers de veille** », en incarnent la dimension intercommunale, et font l'objet d'**un cadre stratégique d'intervention commun avec la Ville de Fourmies**. Bien que ce statut ne les rende plus éligibles aux crédits spécifiques de la politique de la ville, les partenaires du contrat ont souhaité mobiliser également leurs dispositifs de droit commun de manière renforcée pour ces territoires. Au titre des crédits spécifiques, **le Dispositif de Réussite Educative** porté par la Ville de Fourmies pourra par ailleurs continuer à bénéficier à des familles résidant au sein de ces trois communes.

3. **DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE**

3.1. **Le diagnostic partagé du territoire du point de vue de la cohésion sociale et urbaine**

La démarche d'élaboration du contrat de ville s'est essentiellement construite autour de **4 groupes de travail thématiques** (s'appuyant sur les trois « piliers » du contrat, et y ajoutant un temps de réflexion dédié aux territoires de veille) réunissant l'ensemble des institutions et opérateurs partenaires :

- Groupe **1** : Développement économique et accès à l'emploi.
- Groupe **2** : Cohésion sociale et vivre ensemble.
- Groupe **3** : Interventions urbaines et cadre de vie.
- Groupe **4** : La prise en compte des territoires de veille active.

Ils s'étaient fixés pour objectifs de caractériser les territoires d'intervention du contrat du point de vue de la cohésion sociale et urbaine, dans une logique de diagnostic (séance 1), et, sur cette base, d'identifier les objectifs opérationnels à retenir au titre du contrat (séance 2).

Les éléments de diagnostic et les enjeux stratégiques développés ci-après constituent **la synthèse de ces travaux**, et sont le fruit d'un travail de concertation. Les éléments issus du groupe de travail dédié à la prise en compte des territoires de veille active y ont été intégrés, leur situation du point de vue socioéconomique et du point de vue des difficultés rencontrées étant proche de celle identifiée pour la commune de Fourmies.

3.1.1. Le diagnostic du point de vue du développement économique et de l'accès à l'emploi.

➡ **Une « attractivité » territoriale limitée, pour un territoire marqué par le chômage.**

S'il n'est pas dépourvu d'atouts, le territoire de la Communauté de Communes Sud Avesnois **pâtit néanmoins d'un « handicap » géographique** lié à une localisation excentrée par rapport aux pôles les plus dynamiques de la région. Relativement mal desservi par les infrastructures routières et ferroviaires rapides, Maubeuge se situe ainsi à 40 minutes en voiture, Valenciennes à 1h, et Lille à 1h30, ce qui contribue à l'image d'un territoire situé « tout au bout du département du Nord ».

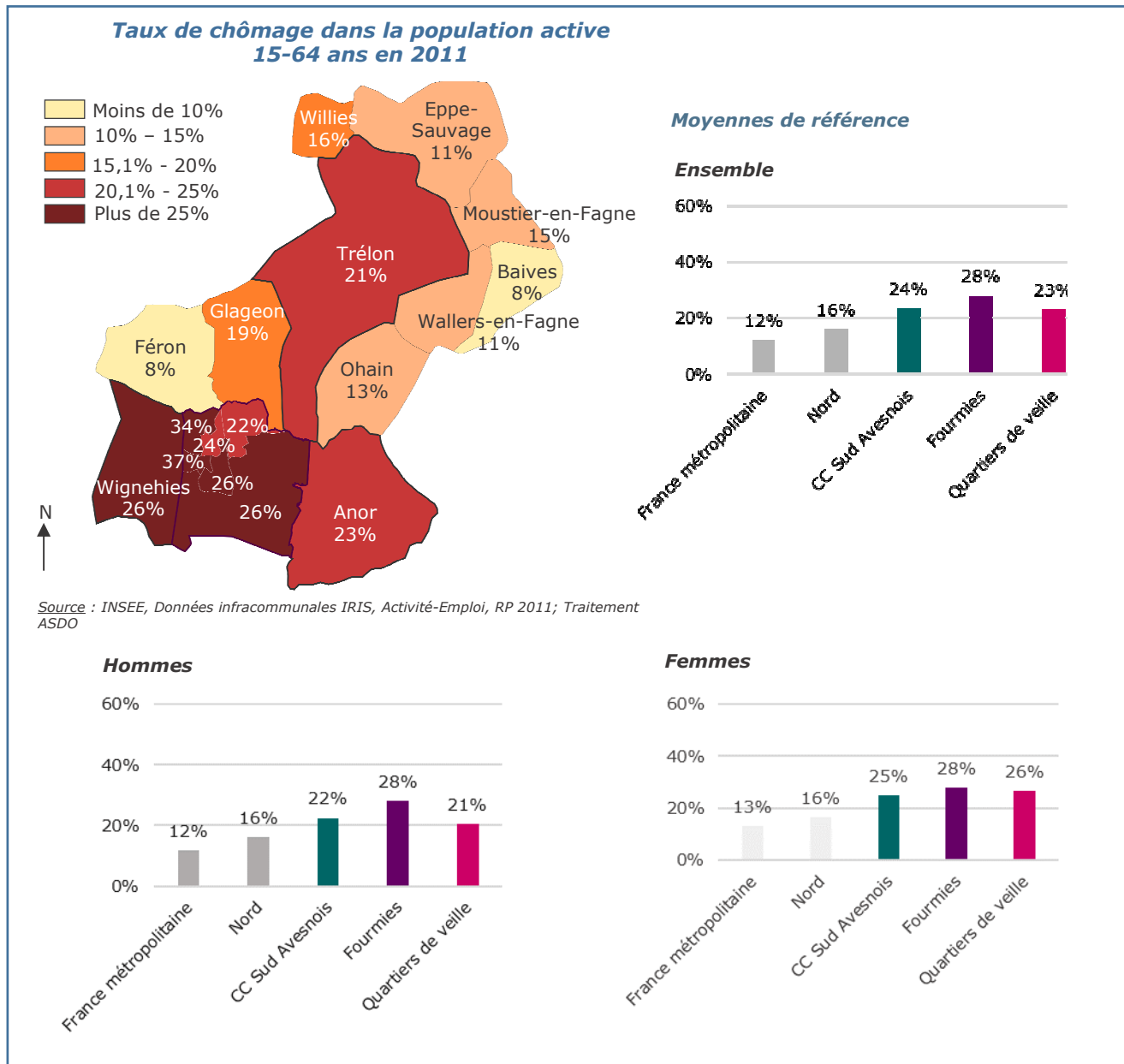
A cette réalité géographique s'ajoute **le poids des représentations**. Le territoire pâtit en effet d'**une image négative**, notamment dans son traitement médiatique, associée à un ancien bassin industriel sinistré confronté à de lourdes problématiques sociales, et qui peut s'avérer dissuasive pour les établissements économiques ou les populations « extérieurs » qui auraient un projet d'installation.

Les acteurs locaux relèvent que **cette image dépréciée a fini par être « intériorisée »** dans les représentations locales, chez une partie de la population, qui fait preuve de « fatalisme » et qui ne « s'autorise » plus à élaborer des projets, voire chez les professionnels du développement territorial, qui font parfois état d'un certain « découragement ».

Il est vrai que la seule lecture statistique du territoire laisse apparaître des signaux alarmants. Sur un temps long, **la population de la Ville de Fourmies a par exemple reculé de 15%** entre 1968 (15 117 hab.) et 2012 (12 920 hab.)¹, tandis que **le nombre d'emplois de la zone d'emploi de**

¹ *Source : INSEE, RP1968, RP2012*

Maubeuge a quant à lui reculé de 21% entre 1962 et 2006, observant la dégradation la plus importante des 15 zones d'emplois du Nord-Pas-de-Calais². Il en résulte **un taux de chômage particulièrement élevé**, atteignant 28% de la population active 15-64 ans en 2011 pour l'ensemble de la commune de Fourmies, voire plus d'un tiers de la population active dans les quartiers de la Marlière et de l'Espérance, concernés pour partie par le quartier prioritaire (IRIS La Marlière, 34% ; IRIS Centre 1, 37%).



Même s'ils ne nient pas ces difficultés, les acteurs locaux constatent qu'à ce jour, **trop peu d'initiatives et d'actions sont entreprises pour défendre et valoriser les atouts de ce territoire**. Au titre du contrat de ville, et dans une logique d'attractivité territoriale, ils appellent donc à la mise en place d'une stratégie de communication ambitieuse, appuyée sur la valorisation de projets innovants.

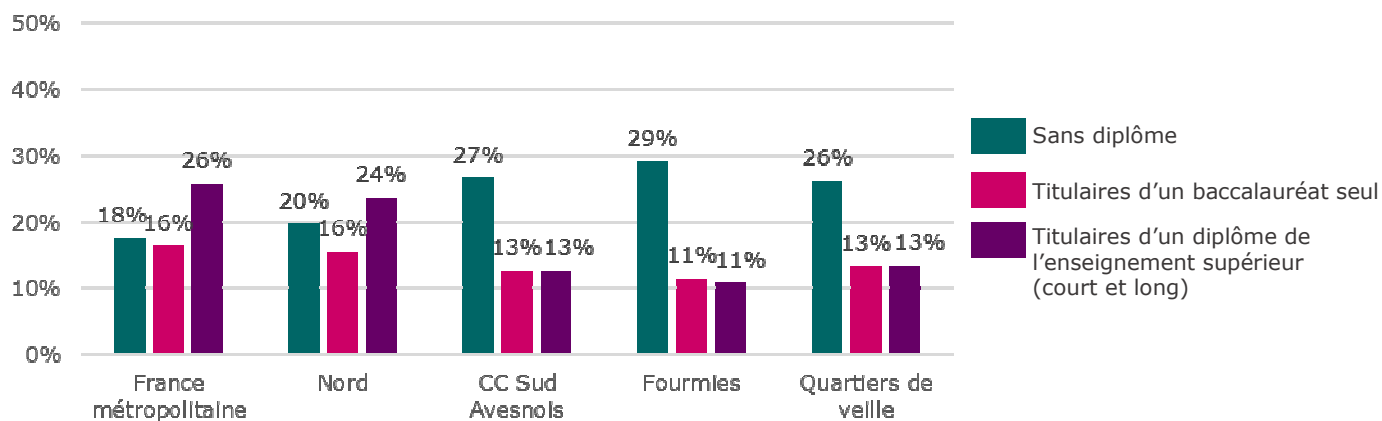
² Source : « Trajectoire socio-économique de la Zone d'Emploi de Maubeuge », DIRECCTE NPC, Décembre 2014

► Un faible niveau de formation, pour une population qui se projette peu.

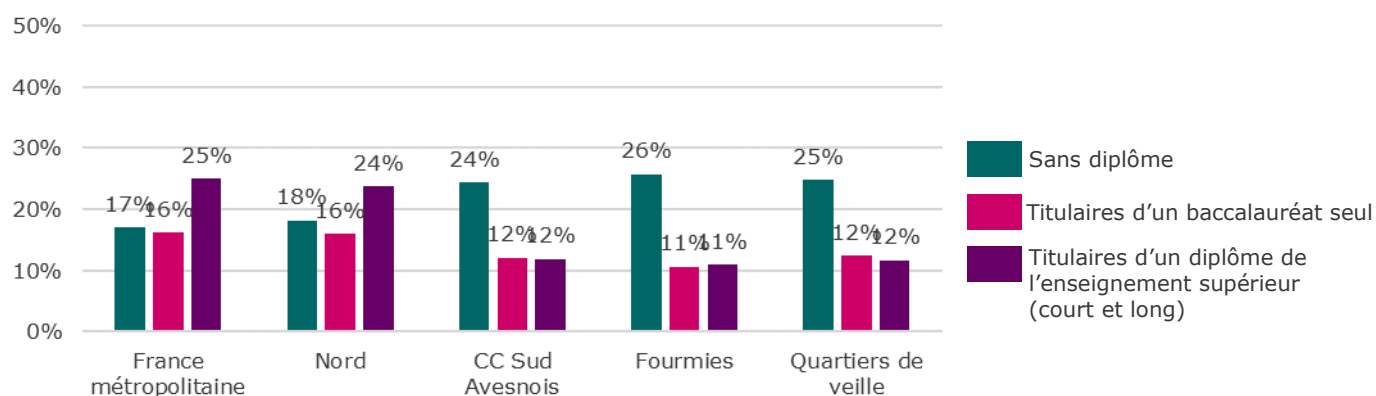
Le territoire est marqué par un faible niveau de qualification de sa population. **¼ des 15 ans et plus non scolarisés de la Communauté de Communes ne sont, en 2011, titulaire d'aucun diplôme**, alors que la moyenne nationale est de 18%.

Niveau de formation des 15 ans et plus non scolarisés en 2011 (%)

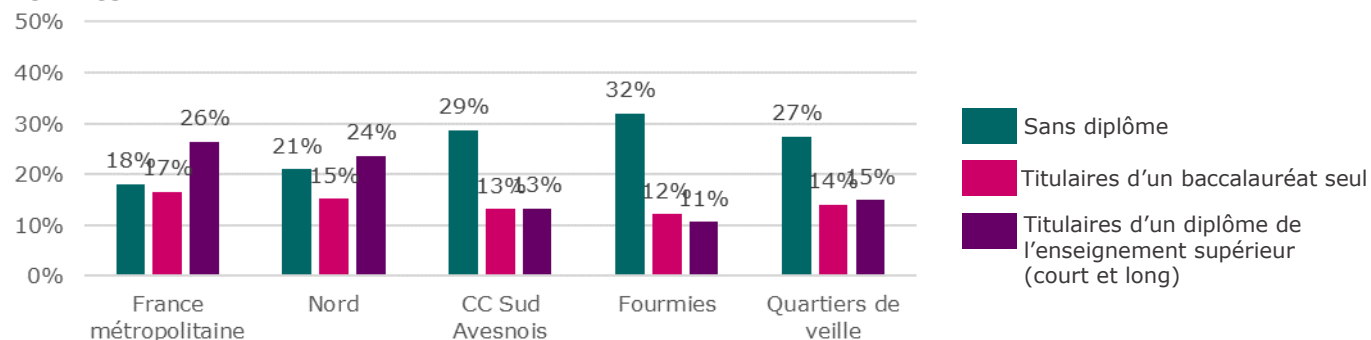
Ensemble



Hommes



Femmes



Source : INSEE, Données infracommunales IRIS, Activité-Emploi, RP 2011; Traitement ASDO

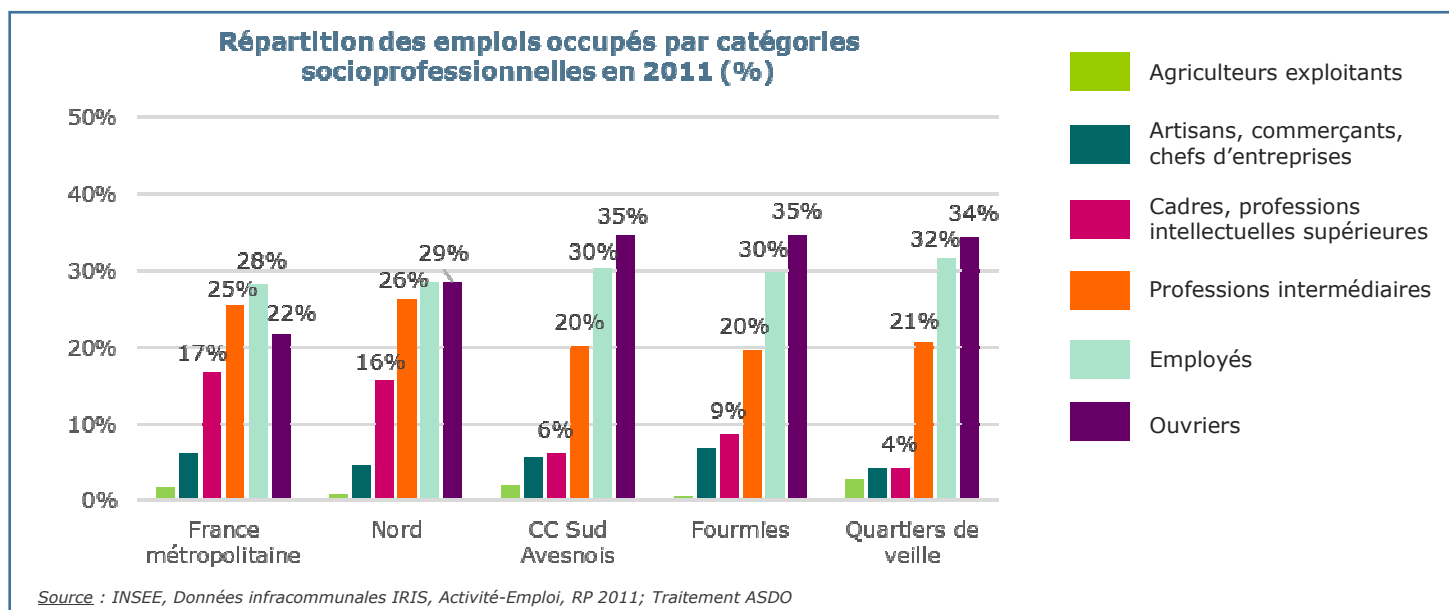
Malgré ces besoins, **l'offre de formation initiale implantée sur le territoire reste limitée**, et les acteurs de terrain font remonter des situations de jeunes qui réalisent des choix d'orientation et de formation « par défaut », en fonction des cursus directement accessibles sur le territoire, tandis que ceux qui partent se former ailleurs, notamment dans l'enseignement supérieur, « ne reviennent plus ».

Peu d'organismes de formation sont par ailleurs directement implantés sur le territoire (en dehors d'Émergence Hainaut Sambre-Avesnois, AREP Fourmies, du CREFO, du GRETA et ID Formation), tandis que peu d'organismes extérieurs viennent y proposer des sessions (des coûts plus élevés, des volumes de publics moins importants etc.). Certains organismes déjà présents se voient fragilisés par les conséquences de la réforme de la formation professionnelle de février 2014, qui renforce les critères de financement de l'offre de formation.

Certaines initiatives à l'œuvre ou en projet vont néanmoins dans le « bon sens », notamment :

- Des projets sont en cours pour accompagner la **levée des freins à la mobilité pour l'accès aux actions de formation** : une bourse mobilité du Conseil Régional pour les jeunes en alternance par exemple; un projet déposé par le GIP Réussir en Sambre Avesnois dans le cadre de l'IEJ etc.
- **Des expériences probantes de formations diplômantes pour des salariés en Ateliers et Chantiers d'Insertion**, et qui mériteraient d'être développées et étendues à d'autres secteurs : CAP en travaux paysagers par le GRETA de Fourmies et Hortibat, une expérimentation « CQP agent polyvalent » de restauration par Chantier Ecole etc.

Au-delà de l'offre disponible et des leviers mis en œuvre pour y accéder, les acteurs soulignent que le territoire reste marqué par **un héritage ouvrier** (1/3 de la population active de la Communauté de Communes), en dehors duquel la population a parfois du mal à se projeter, et par une « culture » du salariat qui peut être **un frein à la création d'activités**. Associés au sentiment général de « résignation » précédemment évoqué, ces constats font dire à certains que les difficultés de formation renvoient parfois plutôt à **un manque de projet professionnel et de vie « de fond »**.



Cela est jugé d'autant plus dommageable que la réalité démontre qu'il existe bien **un potentiel local de création d'activités et de développement endogène**. Depuis fin 2013, une ruche d'entreprises (soutenue par le Département du Nord) a été créée au sein du Pôle Intercommunal de Développement Economique : 60% des locaux sont déjà occupés, et les premiers retours d'expérience positifs font apparaître des profils de créateurs très divers d'un point de vue socioéconomique.

Dans le cadre du contrat de ville, les partenaires appellent donc à **travailler la remobilisation des populations** autour de leur projet professionnel et de ses différentes composantes, et à **stimuler l'esprit d'entreprendre**.

➡ **Un réseau d'entreprises mobilisé, mais un travail sur la rencontre des populations et des entreprises à poursuivre et à développer :**

Au sein d'un territoire « à taille humaine », les acteurs locaux peuvent s'appuyer sur **la mobilisation d'une partie des entreprises implantées sur le territoire**. Par exemple, en 2013, 160 entreprises étaient impliquées dans le réseau FACE Thiérache, et portaient de véritables engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises. Pour autant, le travail de sensibilisation et d'animation reste à poursuivre auprès des entreprises (et notamment des TPE/PME), **au-delà de la contrainte d'embauche de publics en insertion**, pour leur faire prendre conscience du rôle sociétal qu'ils peuvent jouer.

En réciproque, **le travail de sensibilisation auprès des populations est à poursuivre en matière de relation à l'entreprise** (apprentissage des codes, des attentes de l'entreprise), pour permettre à certains publics d'appréhender le monde de l'entreprise, voire de mettre « un premier pied dans l'entreprise ». A cet effet, le réseau FACE Thiérache a mis en place des actions de sensibilisation auprès de collégiens (138 en 2013) issus des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} du Sud Avesnois. Avec des objectifs différents, les structures de l'Insertion par l'Activité Economique contribuent également à cet objectif, en recrutant des publics fragiles éloignés de l'emploi. Le territoire dispose néanmoins d'une offre limitée en la matière, puisque le taux d'accès des demandeurs d'emplois aux SIAE est de 20‰ pour la zone d'emploi de Maubeuge, soit le taux le plus faible de la région après le Douaisis³.

➡ **Des acteurs qui se structurent pour innover, mais des réussites trop peu mises en valeur**

Les acteurs locaux de l'emploi se rapprochent et se coordonnent, notamment dans le cadre du **Service Public de l'Emploi** (une Commission Observation-Evaluation mise en place depuis 2011), mais aussi par la construction d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) **Réussir en Sambre Avesnois** (Mission Locale Rural Avesnois, PLIE de l'Avesnois, PLIE de Fourmies-Trélon, Maison de l'Emploi Sud Avesnois). En particulier, plusieurs initiatives, dont le bilan est positif, peuvent être relevées :

- Le dispositif des emplois d'avenir a « bien fonctionné » sur le territoire, avec 125 contrats signés sur les 150 prévus fin 2013, les acteurs locaux ayant « joué le jeu ».
- Le Forum pour l'Emploi Fourmies et alentours coordonné par Réussir en Sambre Avesnois (en 2012, 2014 et 2015), avec 800 visiteurs et 99 contrats de travail signés pour l'édition 2012.

³ Source : « Etat des lieux de l'IAE dans le Nord-Pas-de-Calais en 2011 », DIRECCTE NPC

Plus récemment, depuis novembre 2013, les acteurs du développement économique du territoire se sont structurés au travers du **Pôle Intercommunal de Développement Economique** (PIDE) (BGE, CCI Grand Hainaut avec un Centre des Formalités des Entreprises, CMA, Face Thiérache, Thiérache initiative). Après une première année d'existence ayant permis aux parties prenantes de s'organiser, celles-ci portent désormais la volonté de créer des projets en commun, pour « donner corps » à la structure. Le contrat de ville constitue l'un des cadres dans lesquels elle souhaite s'investir.

Enfin, la Communauté de Communes réfléchit actuellement à **la mise en place d'un conseil de développement / comité d'expansion**, destiné à mettre en réseau les industriels, les commerçants, les professionnels du tourisme du territoire, ainsi que les habitants, afin d'offrir un espace commun de réflexion et de projets. Sa mise en place opérationnelle a eu lieu début 2015.

➡ **En prospective, des hypothèses de développement pour le territoire**

Les acteurs locaux insistent sur le potentiel de développement du territoire. En particulier, pour les prochaines années, ce dernier peut s'appuyer sur les ressources et projets suivants :

- Pour répondre aux manques de locaux et de foncier d'entreprises disponibles, **un projet de création de zone d'activité intercommunale** (Fourmies/Wignehies) est actuellement en cours.
- **Le tourisme constitue une opportunité de développement économique importante** pour le territoire, intégré au Parc Naturel Régional de l'Avesnois. L'Office de tourisme du Sud Avesnois s'engage dans la relance d'une dynamique touristique à l'échelle intercommunale, en s'appuyant sur une stratégie de communication (guide touristique, site internet de promotion etc.), et sur l'implication des habitants dans la valorisation du territoire (via le label « village patrimoine » notamment).
- Enfin, les acteurs comptent sur le développement de l'**Economie Sociale et Solidaire**, mais pour laquelle les outils en place pourraient être mieux diffusés et mieux prescrits :
 - BGE est retenue par le Conseil Régional pour constituer la « porte d'entrée » locale sur l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des projets relevant de l'ESS.
 - Le pôle ESS du GIP Réussir en Sambre Avesnois constitue également une ressource importante.
 - Enfin, le Conseil Régional a impulsé, à l'échelle du Grand Hainaut, un Comité technique ESS.

3.1.2. Le diagnostic du point de vue de la cohésion sociale et du vivre-ensemble.

➡ **Le décrochage scolaire reste une très grande difficulté, bien que le territoire fasse déjà l'objet d'une attention particulière dans ce domaine.**

Au-delà du faible niveau de diplôme déjà évoqué précédemment, les éléments statistiques montrent que le territoire régional est marqué par **de lourdes lacunes en termes de maîtrise des savoirs de base**. Ainsi, l'Académie de Lille présente **l'un des taux de retard constatés à l'entrée en 6^{ème} les plus élevés de France** (14,8% des élèves entrant en 6^{ème})⁴. De plus, les chiffres disponibles indiquent qu'en

⁴ *Source* : « Le retard scolaire à l'entrée en 6^{ème} », INSEE Première n°1512, septembre 2014.

2013, **11% des nordistes de 18 à 65 ans sont en situation d'illettrisme**⁵, contre 7% en moyenne en France métropolitaine⁶, et que 4,2% des jeunes nordistes participants aux Journées Défense Citoyenne en 2013 éprouvent des difficultés de lecture⁷.

De manière générale, les acteurs locaux regrettent le « **manque d'ambition** » et de **motivation d'un part importante des jeunes** et de leurs familles (des orientations en filière générale refusées, des choix d'orientation arbitrés d'un point de vue « pratique », se « limitant » aux possibilités immédiatement offertes sur le territoire etc.). Au fond, cette partie de la population **ne croirait plus en la valeur du diplôme**, ni en sa capacité à faire accéder à l'emploi.

L'enseignement supérieur, lointain géographiquement et dans les esprits, constitue un « **inconnu** » qui **effraie**, et les jeunes qui y accèdent pour étudier ne reviennent en général pas sur le territoire.

Pour une partie de la population, **l'école ne constitue donc plus une priorité**, et **des phénomènes d'absentéisme scolaire sont observés jusque dans les écoles primaires**. Il semble donc nécessaire d'intervenir dès la petite enfance et l'enfance, afin d'éviter ces phénomènes de décrochages précoces, en s'appuyant pour cela sur les actions de soutien à la parentalité, les actions « passerelles » vers les écoles maternelles permettant d'assurer la scolarisation des enfants dès leur plus jeune âge etc.

Plusieurs ressources et leviers ont pourtant été mis en place pour lutter contre le décrochage scolaire, avec une attention particulière pour les territoires anciennement concernés par le CUCS :

- **Un Dispositif de Réussite Educative (DRE)**, porté par la Ville de Fourmies depuis 2006, mais accessible aux enfants et familles en difficulté résidant dans les autres communes jusqu'alors concernées par le CUCS (Anor, Trélon, Wignehies). Depuis sa mise en place, le dispositif a monté en charge, et a suivi 286 situations en 2013, soit une couverture théorique de 6% des enfants de 3 à 17 ans des communes concernées. Il est considéré comme un outil précieux, bien qu'aujourd'hui certaines familles en difficultés n'adhèrent pas à la démarche.
- **Deux collèges** étaient jusqu'alors **en éducation prioritaire**, et continueront de l'être dans le cadre de la nouvelle géographie de l'éducation prioritaire⁸. Ils bénéficiaient d'ores-et-déjà de **postes d'agents de liaison** mis en place par le Département du Nord (un dispositif quasiment unique dans l'arrondissement) intervenant aux côtés des professionnels (acteurs du territoire, infirmières, assistantes sociales scolaires, CPE etc.), et devenus « indispensables » au fonctionnement des établissements.
- **Des actions de soutien à la parentalité**, portées par les structures petite enfance (un Relais d'Assistants Maternelles, un Lieu d'Accueil Parents Enfants), notamment sur la séparation enfant-parents (une problématique particulièrement présente sur le territoire, pour laquelle notamment le Département finance de l'accueil d'éveil en crèche), ou par le centre socioculturel de Fourmies (action REAAP sous la forme d'un groupe de parole parents-ados).
- **Un panel de solutions déployé par le Département du Nord** au travers du Programme Educatif Départemental, mais aussi du soutien à la prévention spécialisée.

⁵ *Illettrisme* : Sont en situation d'illettrisme les personnes qui « après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. » (ANCLI)

⁶ *Source* : Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANCLI)

⁷ *Source* : Ministère de la défense - DSN, MENESR DEPP

⁸ Les collèges Joliot Curie et Léo Lagrange de Fourmies deviendront « Réseau d'Education Prioritaire » dès la rentrée scolaire 2015.

Dans le cadre du contrat de ville, les acteurs locaux appellent donc à continuer et à renforcer les efforts en matière de lutte contre le décrochage scolaire, afin de ne pas accroître **la désinsertion des jeunes, déjà particulièrement marquée sur le territoire**, puisque 40% des jeunes de 18 à 15 ans résidants sur le territoire intercommunal étaient « non insérés » en 2010 (c'est-à-dire n'ayant pas d'emploi et n'étant ni étudiant, ni élève, ni stagiaire)⁹.

► Une population à la santé précaire, qui fait l'objet d'une démarche dédiée en parallèle dans le cadre du Contrat Local de Santé.

La quasi-totalité des indicateurs de santé publique sont « au rouge » sur le territoire. Du point de vue des enjeux de santé, le territoire cumule **plusieurs difficultés** :

- En Sambre-Avesnois, **une mortalité prématurée** (0-64 ans, toutes causes confondues) supérieure de 42% à celle observée à l'échelle nationale pour les hommes, et de 39% pour les femmes au cours des années 2004-2007¹⁰.
- **Une sur-représentation des Affections Longue Durée** (ALD) dans certaines communes : la part des personnes en ALD dans la population de 45 ans et plus en 2010 est supérieure à la moyenne de l'arrondissement (48,9%) dans les communes de Fourmies, Wignehies et Glageon¹¹.
- **Des situations de toxicomanie** très présentes sur l'ensemble de l'arrondissement, avec une concentration sur Maubeuge et Fourmies (40% des utilisateurs de Méthadone et Subutex y résident, alors que ces communes ne représentent qu'1/5^{ème} de la population de l'arrondissement¹²). Des situations de toxicomanie précoce (dès l'adolescence) sont relevés, y compris par l'usage de drogues dures.
- **Une faible démographie médicale**, avec seulement 145 médecins généralistes installés sur l'arrondissement Sambre-Avesnois pour 100 000 habitants, contre 174 en moyenne pour l'ensemble du département du Nord en janvier 2008¹³.

Là aussi, les acteurs ont initié **plusieurs dispositifs** permettant d'agir pour une amélioration de l'accès aux soins et de l'état de santé des populations, y compris au titre de la prévention :

- **Des dispositifs pour les populations les plus fragiles**, comme l'Atelier Santé Ville (ASV), les rendez-vous de la santé proposés par le Service de Prévention Santé du Département du Nord, la médiation santé du centre socioculturel de Fourmies, une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) à l'Hôpital de Fourmies, 3 ouvertures prochaines de Maisons pluridisciplinaires de santé sur l'ensemble du territoire intercommunal, et l'arrivée prochaine d'une antenne du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP).
- La santé fait l'objet d'une démarche dédiée dans le cadre du **Contrat Local de Santé** (CLS), en lien avec l'Agence Régionale de Santé. Ce contrat constituera **le volet santé du contrat de ville**, puisqu'il accorde une attention particulière aux habitants du quartier prioritaire au titre de ses axes d'intervention prioritaires.

⁹ *Source* : INSEE, RP 2010, chiffres CC Sud Avesnois périmètre 2014.

¹⁰ *Source* : Observatoire Régional de Santé NPC.

¹¹ *Source* : ADUS, Observatoire social – Santé, 2013

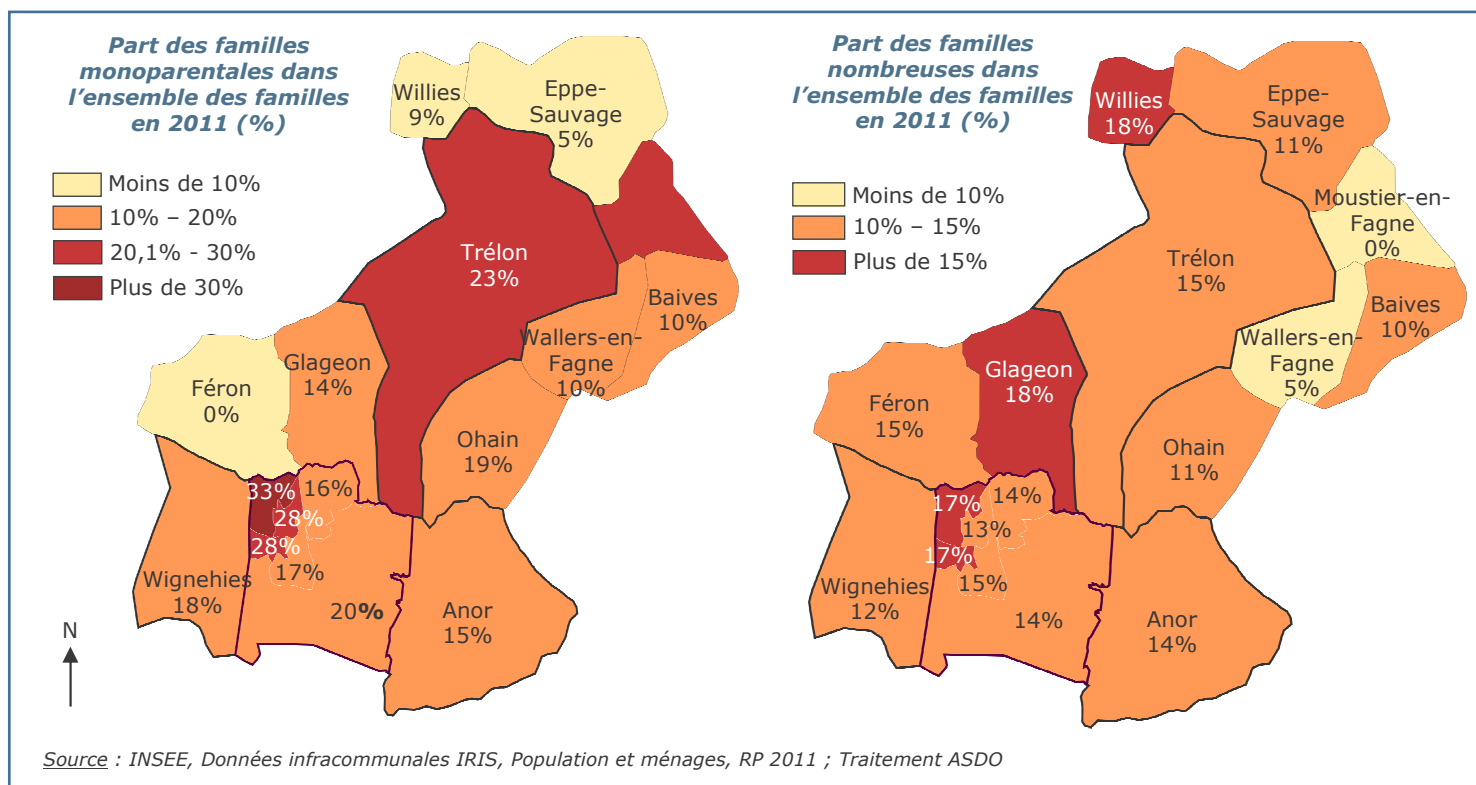
¹² *Source* : ADUS, Observatoire social – Santé, 2013

¹³ *Source* : Observatoire Régional de Santé NPC.

➔ Des situations familiales précaires, présentant de nombreuses difficultés.

En 2011, **la part des familles monoparentales est plus élevée** sur le territoire intercommunal (20%), et plus encore à Fourmies (23%), qu'à l'échelle départementale (16%) ou nationale (14%). De la même manière, **15% des familles du territoire sont dites « nombreuses »** (c'est-à-dire 3 enfants ou plus âgés de moins de 25 ans), contre seulement 13% à l'échelle départementale, et 9% à l'échelle nationale.

Dans les deux cas, **cette surreprésentation est encore renforcée sur les quartiers de la Marlière et de l'Espérance**, où 1/3 des familles sont monoparentales.



Ces structures familiales ont **une incidence forte sur la précarité des ménages du territoire**, marqué par la faiblesse des revenus, les difficultés d'accès à l'emploi et une inactivité forte (20% des 15-64 ans en moyenne à Fourmies en 2011, contre 9% en France métropolitaine). De fait, fin décembre 2013, **41% des allocataires CAF de Fourmies étaient bénéficiaires du RSA** (tous types)¹⁴, contre 28% en moyenne des allocataires CAF résidant en milieu urbain dans le département. Pour la partie Nord-Ouest de la commune, cette proportion atteint 46% des allocataires CAF à la même date. Plus largement, **près d'un allocataire fourmisien sur deux (47%) a des revenus qui dépendent à plus de 50% des prestations sociales**¹⁵, contre seulement près d'un sur trois à l'échelle départementale (allocataires résidant en milieu urbain).

Les acteurs locaux soulignent que **la problématique de la garde d'enfants est un frein à l'emploi récurrent**, même si le territoire est encore très fortement marqué par les solidarités familiales et intergénérationnelles, qui offrent des solutions souples. Pour autant, certaines situations restent difficiles,

¹⁴ Source : INSEE, Données infracommunales urbaines IRIS, Bénéficiaires des prestations légales au 31-12-2013; Traitement ASDO

¹⁵ Source : INSEE, Données infracommunales urbaines IRIS, Bénéficiaires des prestations légales au 31-12-2013; Traitement ASDO

en particulier dans le cas des grossesses adolescentes, qui s'accompagnent presque toujours d'une interruption de la scolarité.

➡ **Un non-recours qui reste malgré tout important, et qui invite à travailler encore davantage l'accès aux droits.**

Du côté des droits sociaux, les acteurs du territoire identifient un taux de « non-recours » important, et rappellent la nécessité de travailler à une meilleure information auprès des habitants sur les ressources existantes, et de miser sur l'accompagnement pour faciliter l'accès aux droits.

Des ressources et initiatives ont déjà été mises en œuvre spécifiquement sur ce sujet. Parmi elles :

- Un Point d'Accès au Droit, fréquenté majoritairement par des habitants de Fourmies, mais également par des habitants de Trélon, Anor, Wignehies.
- Le territoire accueille par ailleurs **l'un des rares Pôle d'Excellence Rurale du Nord** (le seul de « 2ème génération », à partir de 2011), au travers de son projet « Excellence services », visant à consolider et à renforcer l'offre de santé, optimiser l'administration locale, et favoriser l'accès aux services et à l'information.

➡ **De la part d'une partie de la population, un manque d'ouverture culturelle et d'horizons.**

Les phénomènes d'isolement (géographique, social etc.) et la relative « homogénéité » de la population (seuls 3% d'immigrés dans la population totale en 2011, contre 9% au niveau national¹⁶) qui caractérisent le territoire font dire à certains acteurs locaux que **la « peur de l'inconnu » et de l'« altérité »** reste très présente dans l'esprit d'une partie de la population du territoire. En miroir, les Fourmisiens pâtissent d'*a priori* négatifs de la part des populations extérieures, y compris celles de leur environnement régional proche.

De fait, les acteurs locaux déplorent parfois **une trop faible envie de « découverte »** de la part de la population, et jugent nécessaire sinon indispensable, de contribuer à leur ouverture culturelle au titre du contrat de ville.

Pour cela, **plusieurs ressources** importantes et déjà existantes peuvent y contribuer :

- Un théâtre municipal de 450 places qui assure la diffusion de spectacles ;
- Une école de musique ;
- Un écomusée, né en son temps d'une initiative d'habitants ;
- Un cinéma, qui devrait être refait à neuf ;
- Une nouvelle médiathèque qui devrait voir le jour prochainement ;
- Un centre socioculturel qui a fait de l'ouverture culturelle l'une de ses priorités d'action.

Les partenaires du contrat appellent à la mise en place d'un véritable **réseau de développement culturel** à l'échelle intercommunale, et dépassant la seule approche par la « diffusion ».

¹⁶ *Source : INSEE, Données infracommunales IRIS, Population, RP 2011 ; Traitement ASDO.*

➡ Certains habitants font naître des projets et portent des initiatives collectives, mais leur engagement est aujourd’hui trop peu valorisé.

Ce développement culturel pourrait donc également passer par **une participation active des populations locales aux actions** mises en place. Des structures accompagnent déjà ce type de projets aujourd’hui, notamment au travers du Fonds de Participation des Habitants (FPH), de l’opération « Nos Quartiers d’Été » soutenue par la Région, ou encore, pour les jeunes, au travers du réseau Education spécialisée/Mission Locale/centre socioculturel. Par ailleurs, les Projets de Rénovation Urbaine menés avec le soutien de l’ANRU ont été l’occasion de mettre en place une stratégie en termes de Gestion Urbaine de Proximité, étendue depuis à l’ensemble du territoire communal sous la forme d’une Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP). Seulement, ces initiatives resteraient trop ponctuelles, et les populations trop peu au courant de ce qui est mis en place sur leur commune, ce qui limite l’essaimage de cette dynamique.

Celle-ci est d’autant plus délicate à faire naître qu’il n’existe aujourd’hui peu de collectifs d’habitants à Fourmies, et que tous les quartiers ne sont pas nécessairement dotés d’un local pouvant servir de support à la vie collective (des espaces de ce type dans les quartiers de La Marlière et de l’Espérance, mais pas dans le quartier de Trieux).

Dans le prolongement de la mise en place du Conseil Citoyen, les partenaires du contrat souhaitent donc inscrire une culture de la participation active des habitants au niveau des quartiers et de la commune, et stimuler la vie collective.

➡ L’égalité Femme/Homme, une thématique transverse à travailler.

Des initiatives fortes de la part de plusieurs partenaires ont été mises en place sur le département, notamment au travers des interventions du Département, de la Région et de la Délégation aux droits des femmes.

- Des actions opérationnelles, notamment dans le cadre de la lutte contre les discriminations (actions pilotées par le centre socioculturel de Fourmies), et autour d’un Plan pluriannuel pour la mixité déployé notamment au niveau des collèges.
- Des actions également développées par le planning familial, présent depuis 2013.
- Des structures d’accompagnement qui constatent qu’ils reçoivent majoritairement des garçons (centre socioculturel, éducation spécialisée etc.).
- La création en 2015 par le centre socio-culturel d’un poste d’ambassadeur pour l’égalité filles/garçons et la mise en place d’un forum sur les métiers atypiques pour les garçons et les filles.

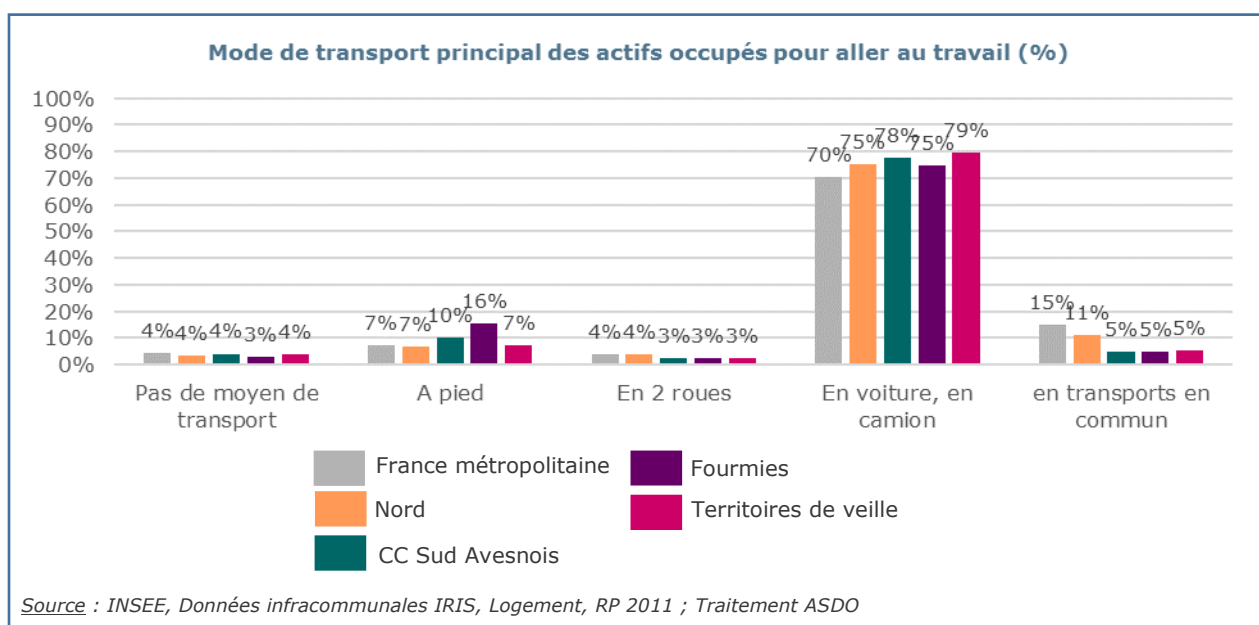
Plusieurs prolongements complémentaires sont suggérés :

- La mise en place d’ateliers de loisirs inversés
- La création d’un outil par la Délégation aux droits des femmes à destination notamment des associations.
- Etc.

3.1.3. Le diagnostic du point de vue des interventions urbaines et du cadre de vie.

➔ Une mobilité encore difficile sans véhicule individuel.

Pour sortir ou rejoindre le territoire, **les possibilités en matière de transports collectifs restent limitées**. Par exemple, pour rejoindre Maubeuge, il n'existe pas de desserte routière rapide, les déplacements par cars mis en œuvre par le Département du Nord ne sont pas toujours adaptés, et les TER sont peu fréquents et jugés « capricieux ». Si 42% des actifs fourmisiens de 15 ans et plus en emploi travaillent en dehors de la commune, et si 30% des emplois de Fourmies sont occupés par des actifs qui résident dans une autre commune en 2011, il reste que **75% des déplacements domicile-travail du territoire s'effectuent en voiture**. Dans ce contexte, **le taux de motorisation des ménages du territoire (la part des ménages disposant d'au moins une voiture) est particulièrement bas**, puisque « seuls » 74% des ménages de la Communauté de Communes disposent d'au moins une voiture, et jusqu'à 66% d'entre eux à Fourmies, alors que la moyenne nationale est portée à 81%.



En interne au territoire, et plus particulièrement au sein de la commune de Fourmies, **les distances à pied d'un quartier à l'autre restent raisonnables**, et les chiffres montrent que les fourmisiens ont davantage recours à la marche à pied qu'en moyenne aux autres échelles d'analyse (16% des déplacements domicile-travail en 2011). Ce constat a nourri la réflexion de la Ville, qui projette de **développer les liaisons douces** (marche à pied, vélo).

Pour autant, ces déplacements doux **restent difficiles pour certains habitants**, notamment les familles avec enfants, et surtout **les personnes âgées**, dans un territoire où la population est particulièrement vieillissante (une progression de 4 points de la part des 60 ans et plus dans la population rien que pour la période 2006-2011, avec une part d'aujourd'hui 25% dans la population communale). Pour ces publics, **la Boucle fourmisiennne** (une navette toutes les heures) pourrait constituer une bonne solution, car elle assure une bonne desserte de l'ensemble du territoire communal. Aujourd'hui, sa fréquentation semble faible, et les tarifs pratiques restent relativement élevés (1,10€ par trajet et par personne).

➡ Des habitants qui ressentent plus l'incivilité que l'insécurité, et des acteurs locaux qui se sont saisis de cette question.

La problématique des incivilités se matérialise sur l'ensemble des territoires de la Communauté de Communes, mais avec une intensité accrue sur les territoires d'intervention du contrat de ville. Jusqu'à présent, plusieurs collaborations ont permis d'y remédier (un poste d'assistante sociale en gendarmerie financé par l'Etat – FIPD – et par le Département du Nord – expérimentation en cours en Sambre-Avesnois), un travail en proximité avec les bailleurs sociaux, en particulier au travers du **Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CLSPD) de la Ville de Fourmies mis en place depuis 2011, et dont la stratégie a été renouvelée en 2015. Dans les grandes lignes, la délinquance générale est en hausse depuis 2013, après avoir enregistré une baisse continue entre 2006 et 2012 (+9% de faits constatés entre 2012 et 2014) avec 21% des faits constatés relevant de la délinquance de proximité (vols, cambriolages, dégradations etc.). En 2014, la part des mineurs est en baisse (15%). Les professionnels impliqués dans cette instance ont le sentiment d'y trouver un espace propice au partenariat autour de ces questions. Elle permet notamment :

- La mise en place **d'un travail mené spécifiquement auprès des jeunes**, et concourt à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, en lien avec l'Association de Prévention Spécialisée, les collèges et le Dispositif de Réussite Educative.
- Une démarche autour de la prise en compte de **la violence envers les femmes**, en s'appuyant sur un groupe de travail spécifique.
- **Le développement d'une approche préventive et de médiation**, sous la forme de réunions publiques réunissant les locataires du parc social, les bailleurs et les forces de l'ordre. Celles-ci exercent une fonction d'apaisement (notamment autour des conflits de voisinage), permettent de repérer les difficultés et d'intervenir au plus vite.

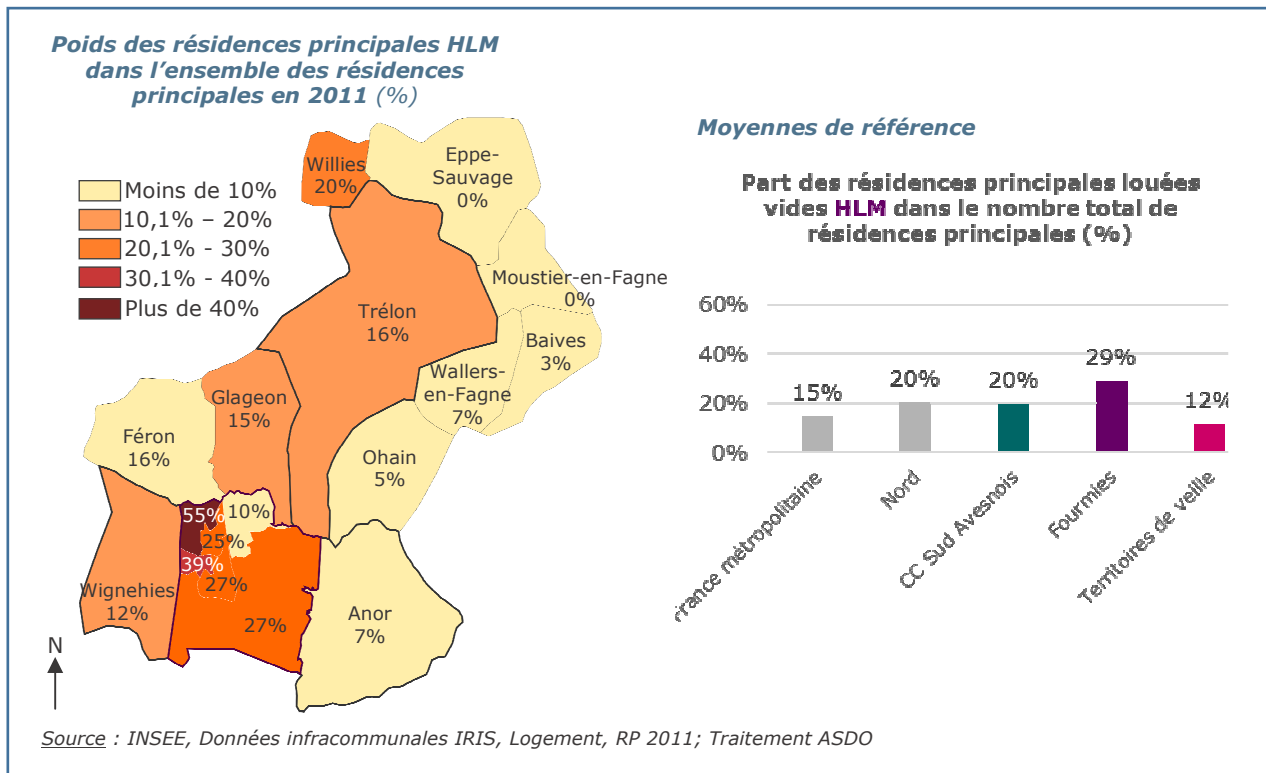
Sans trancher cette question, le groupe de travail a émis l'hypothèse d'élargir le champ d'intervention du CLSPD à l'ensemble des territoires du contrat (quartier prioritaire comme quartiers de veille), sous la forme de commissions de travail élargies, voire à terme d'un Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

➡ Un parc de logement ancien pour des ménages aux faibles revenus, et exposés à la précarité énergétique.

A ce jour, **le territoire n'est pas doté d'un Programme Local de l'Habitat** (PLH) pour structurer la politique de l'habitat de la commune ou de l'intercommunalité (qualité des logements, répartition et mixité des logements au travers d'une stratégie de peuplement etc.).

A l'échelle intercommunale, la part des logements relevant du parc social dans le parc total se situe dans la moyenne départementale (20%). Cette moyenne occulte néanmoins **la concentration des logements sociaux sur le territoire de Fourmies**, qui représente 75% des logements sociaux du territoire intercommunal alors que la commune concentre seulement 50% du parc total en 2011. L'analyse infracommunale de cette répartition montre de surcroît une surreprésentation dans les quartiers de la Marlière et de l'Espérance, avec un parc constitué à plus de 50% de logements sociaux pour l'IRIS

« La Marlière » en 2011¹⁷.



Au-delà des logements sociaux, **certaines lacunes sont identifiées dans l'offre de logements actuelle** sur le territoire de Fourmies :

- **Le logement autonome des jeunes**, pour lesquels il existe peu de solutions sur le territoire (un FJT à Maubeuge, un CHRS et un CLLAJ à Fourmies - Prim'Toit), alors même que le nombre de jeunes de plus de 18 ans issus de l'ASE est important, et que les situations de ruptures familiales sont fréquentes.
- **L'offre en petit collectif de centre-ville**, très recherchée par une partie des personnes âgées, est aujourd'hui très restreinte sur la commune de Fourmies.

Le parc fourmisien est par ailleurs caractérisé par **une forte proportion de logements individuels** (75%), plus consommateurs d'énergie, et par **un habitat ancien** pour partie très dégradé. Entre 2010 et octobre 2014, 331 logements ont ainsi été jugés non conformes par les services municipaux sur les 573 visités à la demande de la CAF. Une grande partie du parc privé fait donc office de parc social « de fait », qui loge les ménages les plus précaires. La CAF du Nord constate sur le territoire une recrudescence des demandes d'aides sur projet relatives aux impayés énergétiques, qui viennent s'ajouter aux 60 ménages déjà aidés annuellement dans le cadre du FSL, auquel tous les ménages qui en auraient besoin ne peuvent accéder en raison des critères d'éligibilité (en particulier pour les travailleurs pauvres, les personnes âgées etc.). Pour les ménages propriétaires occupants, seule une poignée de dossiers de rénovation thermique ont abouti dans le cadre du Programme « Habiter Mieux » mis en œuvre par l'ANAH, le dispositif pâtissant d'un manque de communication, nécessitant une avance de trésorerie de la part des ménages, pour une aide financière parfois peu élevée au regard du coût total des travaux.

¹⁷ NB. Ces chiffres sont issus du recensement de population INSEE 2011, date à laquelle les opérations ANRU de rénovation urbaine n'étaient pas achevées. En cela, la répartition du parc social sur le territoire fourmisien a pu évoluer depuis.

De fait, **la problématique de la précarité énergétique se pose de manière particulièrement accrue sur le territoire**, et a déjà fait l'objet de diverses initiatives, notamment dans le cadre du CUCS et des relogements PRU (au travers notamment du partenariat avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement). Une étude est actuellement menée EDF-GDF et Face Thiérache sur la possibilité de mettre en place des actions préventives de maîtrise des consommations énergétiques.

Plus largement, les acteurs locaux soulignent que c'est parfois la manière dont certaines familles occupent leur logement qui est problématique : celui-ci est parfois **mal entretenu**, ou **pas approprié** par ses occupants, car les familles ne s'y projettent pas nécessairement dans la durée. Il n'est ainsi parfois **pas « respecté »**, notamment dans le parc social.

Au-delà du logement lui-même, **le cadre de vie parfois dégradé** ne stimule pas toujours cette appropriation et ce respect. Par exemple, les locaux de la Maison de l'Espérance manquent d'appropriation par les habitants du quartier. Le Département du Nord et la ville de Fourmies ont par ailleurs élaboré un cahier des charges visant à réaliser **une étude de stratégie urbaine et de cadre de vie** (éclairage, mobiliser urbain, matériaux, fleurissement, déplacements doux etc.).

➡ **Le bilan du Programme de Rénovation Urbaine (La Marlière / Malakoff).**

Certaines de ces difficultés ont pu commencer à être traitées dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) menés à Fourmies dans le cadre du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) avec le soutien de l'ANRU. **La convention ANRU de novembre 2006**, mobilisant une enveloppe financière globale de 29,5 millions d'euros, portait sur **les quartiers Malakoff et La Marlière**, et a permis la mise en œuvre des opérations suivantes :

- La démolition de 182 logements (100 à la Fontaine Rouge, 76 à la Tour Plein Ciel, et 6 logements individuels au Malakoff) ;
- La reconstruction de l'offre locative sociale, par la construction de 143 logements
- La réhabilitation de 167 logements de la résidence Les Ormes, et de 48 logements de la résidence Les Glycines.
- La résidentialisation de 76 logements collectif au Malakoff.
- La création d'équipements publics de proximité (Maison de la Petite Enfance à Trieux, locaux associatifs de la Marlière à la résidence Les Ormes).

Un accompagnement au relogement a été mis en place, en s'appuyant sur une charte de relogement partagée par l'ensemble des parties prenantes des opérations. En accord avec les souhaits des ménages, les relogements ont été réalisés dans le parc de la commune et sur 8 nouveaux sites, tous situés en centre-ville de Fourmies (des friches industrielles constituant des réserves foncières importantes), dans un objectif de « dédensification » et de diversification résidentielle du peuplement. La plupart des ménages relogés ont fait le choix de rester dans leur nouveau logement, et la plupart de ceux intégrant aujourd'hui les logements reconstruits sur site (essentiellement des logements individuels ou du petit collectif) ne résidaient pas dans le quartier avant l'opération. Ceux qui souhaitaient revenir s'y installer en avaient la possibilité (opération tiroir), mais très peu sont allés au bout de la démarche.

Par ailleurs, le PRU a eu une fonction **d'effet levier pour l'impulsion de dynamiques nouvelles** pour le territoire, comme la mise en place des **clauses d'insertion** pour les travaux réalisés, ainsi que celle d'une démarche de **Gestion Urbaine de Proximité** (GUP). Dans un premier temps contractualisée en

lien avec la phase travaux, celle-ci a pris une importance grandissante dans la perspective de « l'après chantier ». Les opérations réalisées n'ont pas fait l'objet d'une démarche spécifique de Plan Social Local (PSL) destiné à en réaliser un bilan d'ensemble et à pérenniser les investissements réalisés dans le temps, mais la GUP, considérée par les acteurs locaux comme un acquis fort des premières opérations ANRU, permet de réaliser cette transition. Elle a d'ailleurs été étendue à l'ensemble de la commune sous la forme d'une Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP), mais qui n'a pour l'heure pas fait l'objet d'une nouvelle convention.

➡ **Des besoins qui subsistent en termes d'interventions urbaines.**

Le territoire de Fourmies n'a pas été retenu parmi les opérations d'envergure nationale soutenues par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU). Il a toutefois été sélectionné parmi les **opérations d'envergure régionales inscrites au titre du Contrat de Plan Etat-Région** (CPER), pour un projet de renouvellement dans le quartier de l'Espérance, en faveur d'une intervention sur **la tour Jeanne III** (74 logements) et la **Résidence Jeanne III** (82 logements), ainsi que sur la résidence Delloue (26 logements). Les acteurs locaux identifient sur ce site plusieurs difficultés :

- Un quartier qui fait l'objet d'un **évitement résidentiel** (le plus important turn-over de tout le parc social; des habitants qui y résident « par dépit »), et qui pâtit d'une connotation péjorative.
- **Un « point sensible »** pour les forces de l'ordre, qui y repèrent de nombreuses incivilités.
- Selon des acteurs sociaux, **un vivre ensemble « difficile »** dans le quartier.
- **Une mauvaise isolation thermique et phonique** des logements.

D'autres sites, plus ponctuels, sont également identifiés comme nécessitant une intervention. Il s'agit de :

- La Cour carrée, qui nécessiterait une opération de réhabilitation ;
- Certains quartiers d'habitat privé dégradé, comme le quartier de « La Sans Pareille », ou encore le quartier Dury.
- 3 immeubles du quartier de la Marlière, qui eux aussi mériteraient d'être réhabilités.

Les acteurs locaux alertent néanmoins sur un point : en cas d'interventions nécessitant des relogements, il n'existe quasiment plus de foncier disponible en centre-ville de Fourmies pour réaliser de nouvelles constructions. Les espaces qui pourraient être urbanisés sont désormais situés en périphérie du territoire communal.

3.2. Les enjeux et objectifs opérationnels du contrat de ville

Suite à la concertation menée tout au long de la démarche d'élaboration du contrat de ville, et prenant acte des éléments de diagnostic identifiés, les partenaires souhaitent s'engager collectivement à la mise en œuvre des enjeux stratégiques et des objectifs opérationnels développés ci-dessous, pour chacun des trois « piliers » du contrat. Les objectifs opérationnels développés ici sont ceux ayant émergé lors de la démarche d'élaboration du contrat : ils ne sont donc pas limitatifs, et pas exclusifs des besoins et des innovations qui pourraient naître tout au long de la mise en œuvre du contrat et intégrés aux feuilles de routes annuelles. Ils constituent néanmoins une première base de travail sur laquelle les partenaires se sont accordés et engagés.

3.2.1. Pilier développement économique et accès à l'emploi

Conformément au nouveau cadre national de la politique de la ville, les partenaires du contrat souhaitent faire du développement économique et de l'accès à l'emploi **l'objectif numéro 1** de leur intervention au titre du contrat de ville, considérant que ces enjeux constituent un préalable indispensable à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire.

→ Enjeu 1 : Valoriser le territoire et son attractivité

Le diagnostic a permis de mettre en avant les forces et le potentiel de développement du territoire, aujourd'hui trop peu valorisé. Parce que la valorisation des ressources locales est l'outil le plus précieux pour changer le regard sur le territoire et celui des habitants sur eux-mêmes, les partenaires souhaitent que le contrat de ville mette en œuvre les objectifs opérationnels suivants.

Objectif 1 : Mettre en place une stratégie de communication concertée.

| **Construire une communication différenciante et concertée**, afin de changer l'image du territoire de Fourmies.

| **Redynamiser les temps forts du territoire** pour en faire des vitrines du potentiel économique.

Objectif 2 : S'appuyer sur les ressources locales disponibles en termes de création et de reprise d'activité.

| **Anticiper les besoins en immobilier d'entreprise** en proposant des locaux d'activité adaptés (grandes surfaces) et **bâtir un nouvel hôtel d'entreprise**, avec l'appui de la Caisse des Dépôts et de Consignations, de la Région Nord-Pas-de-Calais et du Département du Nord.

| **Favoriser la création et l'accueil d'entreprises dites « innovantes »**, en partenariat avec les universités et la Serre numérique.

| **Proposer des aides à la création, à la reprise ou au développement d'activités**, avec une attention particulière pour les habitants du quartier prioritaire, en appui sur le Pôle Intercommunal de Développement Economique et sur ses ressources, ainsi que sur les chambres consulaires.

| **Organiser une meilleure circulation des informations** entre partenaires économiques pour la reprise d'activité.

Objectif 3 : Mener des actions de sensibilisation pour stimuler l'envie de réussir et l'esprit d'entreprendre.

| **Développer l'esprit d'entreprendre** chez les habitants des quartiers prioritaires, *en menant des actions de sensibilisation, et en étudiant la possibilité de mise en œuvre du dispositif CitésLab sur le territoire, avec l'appui de la Caisse des Dépôts et de Consignations.*

| **S'appuyer sur la force du témoignage**, vecteur d'identification à des parcours de réussite.

→ **Enjeu 2 : Poursuivre l'animation territoriale à destination des entreprises.**

Le diagnostic a permis de montrer que les acteurs du développement économique et de l'emploi travaillaient activement à la « rencontre » des entreprises, des habitants, et des institutions. Parce que ce travail leur semble central pour que les entreprises présentes sur le territoire prennent conscience du rôle sociétal qu'elles peuvent jouer, les partenaires souhaitent apporter leur contribution à ces efforts au travers du contrat de ville.

Objectif 1 : Renforcer la concertation et l'innovation entreprises-pouvoirs publics – habitants.

| **Instaurer un conseil de développement**, outil intersectoriel de débat et de concertation des acteurs locaux, et **garantir sa mobilisation en faveur du quartier prioritaire** et de ses habitants.

| **Instituer un observatoire économique**, instrument de veille permettant de développer une gestion proactive du territoire et d'anticiper les mutations, *piloté par l'intercommunalité, en partenariat avec les territoires voisins.*

| Donner au public l'occasion de « **mettre un pied** » **dans l'entreprise**, *en faisant notamment bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires de parrainages et/ou de périodes d'immersion en entreprises.*

| **Favoriser les coopérations entre les entreprises**, afin de renforcer l'écosystème économique local, *en encourageant les initiatives conjointes et les mutualisations.*

Objectif 2 : Poursuivre le travail de diffusion de la clause d'insertion dans les marchés publics.

| **Coordonner les actions d'insertion et de suivi des bénéficiaires** de la clause, afin de construire des parcours professionnalisants.

| **Développer le recours à la clause d'insertion**, *en la mobilisant au-delà des chantiers de renouvellement urbain, et en l'étendant à d'autres secteurs d'activité.*

→ **Enjeu 3 : Organiser la coordination des acteurs de l'emploi sur les quartiers, afin d'accompagner les habitants vers l'emploi.**

Le diagnostic a montré qu'une partie de la population des quartiers couverts par le contrat de ville cumulait des difficultés importantes (précarité financière, faible niveau de qualification, freins sociaux à l'emploi de tous ordres etc.), qui nécessitent l'intervention conjointe des différentes institutions pour

l'accompagner au mieux vers l'emploi. Les partenaires souhaitent donc plus que jamais que ce contrat de ville soit l'occasion de renforcer leur coopération en faveur de l'accès à l'emploi des publics.

Objectif 1 : Renforcer l'accompagnement vers l'emploi des habitants qui en éloignés.

| **Travailler de manière coordonnée à l'employabilité des habitants**, en les accompagnant dans la levée des freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, santé etc.), en lien avec les professionnels de l'insertion (en particulier le Département du Nord, les structures de l'IAE etc.).

Objectif 2 : Miser sur la formation pour accompagner vers l'emploi.

| **Mieux informer** sur la diversité des possibilités de formation ainsi que sur les outils disponibles, en lien avec les structures porteuses de l'offre de formation sur le territoire ou à proximité, et avec la Région Nord-Pas-de-Calais.

| **Renforcer l'offre de formation implantée sur le territoire**, en cohérence avec les besoins du territoire en termes d'emploi et les secteurs d'activité porteurs, en s'appuyant par exemple sur l'implantation d'une école numérique de programmeurs, avec l'appui du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et de la DIRECCTE.

| **Travailler au repérage et à l'accompagnement** du public en difficulté du point de vue de l'apprentissage et à la maîtrise du français, en lien avec l'ensemble des équipes sociales et avec les structures de proximité intervenant sur ce champ.

| **Encourager l'immersion des salariés des Structures d'Insertion par l'Activité Economique dans le secteur privé**, avec l'appui des structures et des partenaires du CDIAE.

| **Travailler sur l'orientation professionnelle** des personnes et sur les représentations des métiers pour lever les stéréotypes (besoins de main d'œuvre, métiers « genrés », auto-censure etc.).

3.2.2. Pilier cohésion sociale et vivre ensemble

Compte-tenu des difficultés sociales accrues repérées sur les territoires couverts par le contrat de ville, les partenaires souhaitent intervenir sur les déterminants clés de l'insertion sociale et du vivre ensemble, afin de garantir un « mieux-vivre » à l'ensemble des habitants. Pour cela, ils souhaitent accorder une attention accrue aux problématiques les plus prégnantes, à savoir notamment la réussite éducative, la santé, et l'ouverture culturelle des habitants.

→ Enjeu 1 : Renforcer la réussite éducative pour donner espoir et ambition.

Malgré un investissement fort des acteurs locaux, le diagnostic a montré que le décrochage scolaire et la dévalorisation de soi étaient encore massifs sur le territoire. Parce que les partenaires souhaitent changer le destin du territoire en préparant les générations de demain, ils attachent une importance primordiale à ce que le contrat de ville mette en œuvre les leviers nécessaires pour œuvrer à une meilleure réussite éducative des enfants et des jeunes.

Objectif 1 : Maintenir et développer les dispositifs existants en intervenant en amont auprès des familles.

| **Favoriser l'accompagnement des familles** dans une approche globale de l'éducation (scolaire, mais aussi épanouissement de l'enfant, lien avec son entourage, rapport aux institutions etc.), *en s'appuyant notamment sur le Programme de Réussite Educative et sur les leviers qu'il met en œuvre, ainsi que sur les acteurs de l'enfance et de la petite enfance, notamment autour d'actions de soutien à la parentalité.*

| **Renforcer les liens avec les établissements scolaires**, en complémentarité avec les projets d'établissements, *notamment en lien avec le Projet Educatif Départemental pour les collèges.*

| **Développer l'accompagnement socio-éducatif des adolescentes**, que les acteurs de proximité touchent peu aujourd'hui, *notamment en lien avec le centre socioculturel et l'association de prévention spécialisée.*

Objectif 2 : Développer les liens avec les entreprises pour travailler l'orientation, l'ambition et le projet professionnel.

| Poursuivre les actions dans les collèges et les lycées afin de **favoriser l'élargissement des choix professionnels.**

| **Systematiser dès le plus jeune âge des liens réguliers avec le monde de l'entreprise**, *en incitant à la réalisation de stages d'observation, en développant les actions de parrainages ou tout autre format innovant.*

Objectif 3 : Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire.

| **Systematiser la transmission d'informations entre les chefs d'établissement, l'Inspection Académique et les maires** pour lutter contre l'absentéisme scolaire, *en identifiant mieux les situations concernées et mieux les accompagner.*

| Etudier la possibilité d'implanter **une « Ecole de la deuxième chance »** pour les jeunes sans diplôme et sans formation.

Objectif 4 : Accompagner les familles dont les difficultés sociales, économiques et familiales affectent le comportement et la scolarité de leurs enfants en milieu scolaire.

| **Identifier le plus en amont possible les problèmes** comportementaux ou de cadre éducatif des jeunes, *en lien avec le Dispositif de Réussite Educative, l'Education Nationale, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales.*

→ Enjeu 2 : Améliorer le suivi des jeunes exposés à la délinquance.

Dans un souci de cohérence des interventions, les partenaires souhaitent inscrire le contrat de ville dans la continuité de la nouvelle stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance adoptée en mai 2015, et porter une action spécifique au titre du contrat de ville en faveur de la prise en charge des jeunes exposés à la délinquance.

Objectif 1 : Apporter une réponse systématique aux actes d'incivilité et aux comportements déviants.

| **Recourir si besoin aux différentes mesures mises en place dans le cadre du CLSPD**, *comme*

Conseil des Droits et Devoirs des Familles, à la procédure de rappel à l'ordre ou à la mesure de transaction pénale municipale.

Objectif 2 : Prévenir l'effet d'entraînement des plus âgés sur les plus jeunes.

| **Prévenir la déshérence, les incivilités et l'oisiveté des jeunes**, en repérant leurs besoins et en modifiant les dynamiques individuelles et de groupes grâce à *l'accompagnement et au travail en réseau avec les partenaires éducatifs et sociaux*.

| **Inscrire les jeunes en errance dans une dynamique** de participation et de projet, avec les acteurs sociaux, sportifs ou culturels du territoire, notamment les jeunes sous main de justice.

→ **Enjeu 3 : Développer les leviers favorisant les parcours de réussite.**

Le diagnostic a permis de montrer que le manque d'ouverture parfois identifié au sein de la population était synonyme de repli sur soi et sur le territoire. Dans une logique de remobilisation des habitants, les partenaires souhaitent mobiliser l'ensemble des leviers permettant de stimuler l'envie de découverte et le lien social.

Objectif 1 : Stimuler la mobilité des personnes pour ouvrir des horizons.

| **Renforcer l'autonomie des jeunes** du point de vue de la mobilité, en s'appuyant notamment sur les initiatives portées par le GIP Réussir en Sambre Avesnois, et sur l'ensemble des actions intégrant un déplacement accompagné, dans une approche pédagogique de la mobilité.

| **Développer l'utilisation de la Boucle de Fourmies**, en favorisant son accès aux habitants des quartiers prioritaires

Objectif 2 : Stimuler l'ouverture culturelle.

| **Promouvoir une politique de médiation culturelle** pour les habitants des quartiers, afin de leur garantir l'accès à l'ensemble des ressources culturelles du territoire ou à proximité, de susciter leur intérêt, et de promouvoir une approche de développement culturel qui mise sur la participation active des habitants aux projets culturels mis en place.

| **Poursuivre le développement du réseau intercommunal et transfrontalier de lecture publique**, en s'appuyant notamment sur la future nouvelle médiathèque tête de réseau de Fourmies, et en veillant à une intervention spécifique à destination des publics prioritaires et éloignés des pratiques culturelles.

| **Développer les projets inter-quartiers et intercommunaux**, afin d'encourager la porosité entre les quartiers et les communes.

Objectif 3 : S'appuyer sur les pratiques sportives comme levier pour l'insertion sociale et professionnelle.

| **Attirer vers les pratiques sportives les publics qui en sont les plus éloignés** (handicap, jeunes filles, jeunes décrochés du système scolaire, demandeurs d'emploi), en développant des animations, voire en organisant un dispositif de prise en charge des frais d'inscription.

Objectif 4 : Rompre l'isolement et la solitude des séniors.

| **Développer les actions intergénérationnelles**, en s'appuyant notamment sur les structures d'animation de la vie sociale et le secteur associatif.

→ Enjeu 4 : Améliorer la santé des habitants dans une approche globale

Le diagnostic a permis de montrer la fragilité du territoire du point de vue des enjeux de santé publique et de démographie médicale. Face à l'importance des enjeux, et en lien avec l'Agence Régionale de Santé, les acteurs locaux ont entrepris l'élaboration d'un Contrat Local de Santé élaboré à l'échelle intercommunale en parallèle et en articulation du contrat de ville. En particulier, ce CLS a retenu le principe d'une intervention renforcée auprès des territoires ciblés par le contrat de ville. Les partenaires du contrat de ville souhaitent donc inscrire ces deux démarches en complémentarité, et reprennent les actions prévues par le CLS au titre du « volet santé » du contrat de ville.

Objectif 1 : Favoriser l'accès aux droits et aux soins.

| **Maintenir une offre de soins de premiers recours**, par la création du Pôle de Santé du Canton de Fourmies, notamment au travers des Maisons de Santé pluridisciplinaires d'Anor, de Fourmies et de Trélon (dont une antenne à Eppe-Sauvage), en lien avec le secteur médico-social, l'éducation à la santé et la prévention-promotion de la santé.

| **Améliorer l'accès et le suivi des bilans de santé** de l'Assurance Maladie et du Service Prévention Santé du Département du Nord, pour les personnes défavorisées.

| Favoriser l'accès à l'**Aide Médicale d'Etat**, en améliorant la connaissance du dispositif par les professionnels.

| **Sensibiliser les jeunes** aux enjeux liés à l'accès aux droits et à la santé, en les guidant vers les bilans de santé et l'accompagnement post-bilan.

| Favoriser l'**accès aux soins bucco-dentaires** (prévention, soins de base ou conservateurs pour les personnes en situation de précarité).

Objectif 2 : Améliorer la santé des jeunes.

| **Favoriser le repérage précoce** et l'orientation des troubles du développement (psychomoteur et linguistique), en étudiant les possibilités de mise en œuvre du dispositif de type Com'Ens, et en développant les compétences parentales relatives au développement des enfants.

| Sensibiliser les jeunes sur l'**hygiène de vie et la pratique d'activité physique**.

| Favoriser la **prévention des grossesses adolescentes**, en confortant l'accès à la contraception et aux informations liées à la sexualité, et en menant des séances sur la vie affective et sexuelle.

Objectif 3 : Prévenir et lutter contre les addictions et conduites à risques.

| Travailler sur la complémentarité et la **coordination des acteurs** de prévention sur les addictions et les conduites à risques.

| **Accompagner les personnes dépendantes**, en développant leurs compétences psychosociales.

Objectif 4 : Favoriser la santé des personnes âgées.

| Mieux prendre en charge **les personnes atteintes de troubles du comportement**, en développant l'accès aux consultations mémoire et à l'offre de psychogériatrie.

| **Optimiser le lien ville/ hôpital**, afin de renforcer la collaboration entre les unités d'hospitalisation, le service social du Centre Hospitalier de Fourmies et l'ensemble des partenaires extérieurs.

Objectif 5 : Favoriser la santé mentale.

| **Fédérer les partenaires** œuvrant dans le champ de la santé mentale, et étudier la possibilité de mise en œuvre d'un Conseil Local de Santé Mentale.

| **Favoriser le mieux-être** des personnes prises en charge en psychiatrie.

| **Favoriser le mieux-être des adolescents en milieu scolaire**, afin de développer l'estime et la confiance en soi, et prévenir des troubles pouvant avoir des conséquences sur la santé mentale des jeunes (sommeil, prise de poids, troubles psychosomatiques etc.).

| **Sensibiliser les professionnels non-spécialistes** à la santé mentale afin de repérer les signes de souffrance psychique, accompagner et orienter le public.

3.2.3. Pilier interventions urbaines et cadre de vie

Les partenaires accordent également une attention particulière à la place des territoires couverts par le contrat de ville dans leur environnement local et régional, et misent pour cela sur le renversement de l'image des quartiers. Si cela passe à coup sûr par des interventions physiques sur le bâti et le cadre de vie, ils souhaitent mettre l'accent sur l'implication de tous dans ces changements, et en font un gage d'appropriation, de fierté et de vivre-ensemble.

→ Enjeu 1 : Renverser l'image des quartiers.

Le diagnostic a montré que les premières opérations d'envergure menées sur le quartier de La Marlière et Malakoff dans le cadre du PNRU avaient permis de franchir une première étape du point de vue de la restructuration du territoire de Fourmies en matière cohésion urbaine et sociale. Compte-tenu de la concentration du parc social intercommunal sur son territoire, des caractéristiques de son parc privé et de ses espaces publics, les partenaires du contrat de ville souhaitent poursuivre les efforts menés jusqu'à présent, pour changer durablement le visage de la ville.

Objectif 1 : Poursuivre le renouvellement urbain.

| **Poursuivre le renouvellement du parc social**, en concertation avec les bailleurs et dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (**tour et résidence Jeanne III**). A cette fin, un protocole de préfiguration du projet sera élaboré en lien avec l'ANRU. A ce stade, les grandes ambitions et grandes caractéristiques du projet sont les suivantes :

- **Des reconstructions réalisées en partie sur site, et en diffus sur le territoire de**

la commune. La construction des nouveaux logements en lotissements interviendra avant toute démolition.

- **La construction d'une maison de quartier**, visant à accueillir les différentes structures et associations du quartier, et à permettre le développement de projets d'habitants.
- **La construction d'un nouveau groupe scolaire rue Paul Lafargue**, venant répondre à la décision de la Ville de refonte des périmètres scolaires, ainsi qu'à l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments publics.

| **Accompagner les opérations de requalification nécessaires dans le parc privé**, en étudiant la possibilité de mettre en œuvre les outils les plus appropriés (*Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat/ Programme d'Intérêt Général etc.*). En particulier, cet objectif pourra s'appuyer sur le PIG *Habiter Mieux en cours d'élaboration sur les territoires de la Communauté de Communes Sud Avesnois et de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.*

Objectif 2 : Réaliser un état des lieux du cadre de vie.

| **Instaurer un schéma directeur sur le cadre de vie**, en lien avec le Département du Nord, par la mise en place dans un premier temps d'une étude destinée à dresser cet état des lieux.

Objectif 3 : Réaliser un état des lieux de l'usage de l'espace urbain.

| **Modifier les comportements des automobilistes et inciter à la marche** pour des trajets courts, dans le cadre de démarches participatives.

| **Garantir des espaces urbains en bon état**, notamment en renforçant leur entretien (propreté) et en réaménageant le mobilier urbain.

→ **Enjeu 2 : Diffuser localement une culture de la participation et de la co-construction avec les habitants.**

Le diagnostic a permis de montrer que les expériences du CUCS d'Anor-Trélon-Wignehies, et que la Gestion Urbaine de Proximité d'abord mise en place en lien avec les projets de rénovation urbaine avaient permis de jeter les bases d'une pratique de la participation citoyenne sur le territoire, jusqu'alors peu mobilisé sur ce sujet. Les partenaires souhaitent, comme y invite le nouveau cadre national, à la fois pérenniser les acquis en la matière, et surtout franchir une marche supplémentaire, et attendent de ce contrat de ville qu'il installe une véritable culture de la construction participative des projets sur le territoire.

Objectif 1 : Pérenniser la démarche de Gestion Urbaine de Proximité.

| **Formaliser une nouvelle convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité** qui prenne acte de la généralisation du dispositif à l'ensemble du territoire de Fourmies, et qui en renouvelle ses principes, afin de l'inscrire dans une dynamique nouvelle.

| **Intensifier le travail partenarial** entre les bailleurs, les services communaux, intercommunaux et les professionnels de l'insertion, afin de garantir la plus grande réactivité dans l'identification et dans la prise en charge des difficultés.

Objectif 2 : Systématiser autant que possible la participation des habitants et soutenir leurs initiatives.

| **Mettre en place un Conseil Citoyen** d'ici l'automne 2015, en s'appuyant sur l'appui méthodologique mis à disposition par la Région Nord-Pas-de-Calais pour en définir les modalités précises de mise en œuvre.

| **Garantir la participation active et systématique des habitants dans les politiques** publiques municipales et intercommunales, afin d'inscrire en transversalité ce mode de fonctionnement. En particulier, s'appuyer pour cela sur les ressources développées dans le cadre de la GSUP et sur les agents de médiation et de prévention portés par la Ville de Fourmies.

| **Favoriser la redynamisation d'associations** d'habitants et de quartiers, en leur apportant les appuis nécessaires à leur structuration et à leur développement.

| **Créer à Trieux un lieu propice à la vie collective** et à l'implication des habitants dans des projets collectifs.

Objectif 3 : Sensibiliser et accompagner à l'appropriation du logement par ses occupants.

| **Travailler à la bonne tenue des logements**, en accompagnant ses occupants à se l'approprier.

| **Lutter contre la précarité énergétique**, en accompagnant les habitants à la réalisation de travaux et en mettant en place des actions de sensibilisation (notamment du point de vue des comportements de consommation énergétiques).

4. LES MOYENS MOBILISÉS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE

4.1. Les engagements des signataires en synthèse

➡ Les engagements de l'État

La mobilisation du droit commun de l'État constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville, comme le prévoient les articles 1 et 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les engagements de l'État dans le contrat de ville se basent sur la déclinaison des **13 conventions nationales d'objectifs interministérielles** que le ministre de la Ville a passé avec chaque ministre ainsi que sur les **instructions thématiques** reçues, notamment celle sur l'éducation du 28 novembre 2014, celle sur la santé du 5 décembre 2014, celles sur l'emploi et le sport du 25 mars 2015, et la dernière du 21 mai 2015 sur la culture.

Certains engagements dépassent ce cadre et méritent d'être valorisés au titre de la mobilisation du droit commun renforcé sur les quartiers prioritaires et/ou les territoires de veille active.

Il a été ainsi demandé à chaque service de l'État d'élaborer une fiche synthétique des engagements qui pourront être menés, tant par les moyens financiers et les ressources humaines mobilisées et mobilisables, au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

➔ **1/ La DIRECCTE** déclinera les priorités et les engagements qui figurent dans la circulaire du 25 mars sur les 13 contrats selon 6 axes :

- Privilégier l'accès des jeunes des quartiers aux dispositifs induisant une mise à l'emploi dans le secteur marchand
- Compenser les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle par un accompagnement renforcé notamment pour les jeunes
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers en visant l'accès à un 1^{er} niveau de qualification par une orientation renforcée des jeunes en grande difficulté vers les dispositifs de 2^{ème} chance
- Mobiliser l'insertion par l'activité économique qui constitue un levier adapté aux besoins et aux profils des habitants des quartiers les plus éloignés de l'emploi
- Favoriser et accompagner la création d'entreprises et le développement d'activités dans les quartiers
- Mobiliser les fonds européens au profit des quartiers (FSE, IEJ, garantie jeunes)

➔ **2/ L'Éducation nationale** concentrera en priorité ses efforts en direction des écoles et établissements situés en éducation prioritaire. Chaque établissement classé REP+ sera couvert par un dispositif de réussite éducative. Ces efforts consistent en :

- Pour les écoles à développer l'accueil des moins de trois ans et le dispositif plus de maîtres que de classes.
- Pour les collèges à proposer un nombre d'élèves moyen par division inférieur à la moyenne départementale.
- Pour les écoles et les collèges à accompagner les équipes par la formation.

➔ **3/ La DRAC** accompagnera les collectivités dans leur dynamique favorisant l'accès à la culture des publics qui en sont le plus éloignés. Les établissements labellisés par le ministère, les structures subventionnées par la DRAC, les équipes artistiques ont pour objectif, inscrit dans le cahier des charges de leur projet, de permettre aux différents publics issus de la géographie prioritaire d'accéder prioritairement aux contenus de leur offre culturelle et artistique. Ces établissements, structures ou équipes doivent permettre l'élaboration d'actions spécifiques à

l'endroit de ces publics. Ces actions doivent être élaborées dans le cadre d'un partenariat avec la sphère sociale et éducative afin de mieux répondre aux attentes des publics concernés. La DRAC mobilise des crédits de droit commun à destination de ces différents partenaires.

Elle souhaite élaborer un partenariat avec les collectivités qui peuvent bénéficier de résidences Artiste Rencontre Territoire, spécifiques à la politique de la ville, nommées QU(ART)IER. Ces résidences font l'objet d'un accompagnement financier de la DRAC et de celui de l'État dans le cadre de la programmation du contrat. Ces résidences sont élaborées conjointement par tous les partenaires concernés par la problématique et sont appuyées par l'ingénierie de la DRAC.

Conformément à la convention culture/ville, la DRAC consacre 30 % des crédits dédiés au "projet national pour l'éducation artistique et culturelle, une priorité pour la jeunesse" aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville.

→ 4/ Les engagements de la **DTPJJ** se basent sur la déclinaison de la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 passée entre la ministre de la Justice et le ministre délégué à la ville. Les engagements dépassant ce cadre et valorisables au titre de la mobilisation du droit commun renforcé sont les suivants. **La DTPJJ Nord**, dans une optique de **prévention de la délinquance**, prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux :

- En lien avec l'EN, la PJJ contribue aux classes relais, dispositif visant la prévention du décrochage scolaire, par le biais essentiellement de temps d'intervention de personnels (une convention départementale formalisant ce partenariat est en cours de rédaction) ;
- En lien avec le CDAD, la PJJ mobilise ses personnels dans le cadre d'actions de sensibilisation au droit et à la citoyenneté, pour l'instant essentiellement en direction des jeunes scolaires ;
- En lien avec le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous main de justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.

En termes de perspectives potentielles, il est à noter :

- D'une part, qu'afin de favoriser les actions partenariales et dans un cadre conventionnel à construire, la PJJ a la possibilité de mobiliser 30% des places des Unités Educatives d'Activités de Jour au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires, des jeunes décrocheurs ou des jeunes des missions locales en dehors de tout mandat judiciaire ;
- D'autre part que la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'actions de prévention de la récidive et d'actions de sensibilisation à la citoyenneté dédiées aux mineurs sous main de Justice.

Par ailleurs, **afin de faciliter aux mineurs sous main de Justice l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs**, la DTPJJ Nord prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux :

- En lien avec la DRAC, la PJJ cofinance des « missions d'artistes en résidence » dédiées au public sous main de Justice par le biais de la mise à disposition d'encadrants et par l'octroi d'un financement annuel départemental d'un montant de 7500 euros (ce partenariat est formalisé dans une convention régionale) ;
- En lien avec le dispositif Ville Vie Vacances, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous main de Justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels (cela y compris au sein de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Quiévrechain).

En termes de perspectives potentielles, la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'activités socio-éducatives dédiées aux mineurs sous main de Justice.

Enfin, afin de **faciliter aux mineurs sous main de justice l'accès au dispositif de droit commun de l'insertion sociale et professionnelle**, la DTPJJ Nord s'est fixée les axes de travail

suivants :

- Systématiser les conventions avec les missions locales sur la base d'une convention cadre avec l'Animation Régionale des Missions Locales (convention en cours d'élaboration) ;
- En lien avec la DIRECCTE, organiser la participation de la PJJ aux Commissions Départementales et Locales d'Attribution et de Suivi de la Garantie Jeune ;
- Dans le cadre des objectifs régionaux du plan priorité jeunesse et en lien avec la DDCS, développer l'accès des jeunes sous main de justice au dispositif service civique ;
- En lien avec la déclinaison régionale du plan de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, contribuer à développer les actions visant l'acquisition des savoirs de base au bénéfice des jeunes sous main de Justice, notamment en cofinçant des actions par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.

→ **5/ La DRJSCS, sur le pilier « cohésion sociale », s'engage à accompagner et soutenir les programmes qui visent à :**

- Prévenir et lutter contre les discriminations, à travers des plans de lutte intégrés aux contrats de ville (cf. cadre de référence lutte contre les discriminations) en outillant les acteurs (services de l'Etat, Collectivités, EPCI, Ville...).
- Développer "la mixité égalitaire", programme d'éducation populaire qui vise l'Egalité Femme/Homme, Fille/Garçon en partenariat avec les DDCS, l'Education nationale, et la DRDFE.
- Favoriser l'accès aux droits et aux services à travers la médiation sociale, la formation des adultes relais, l'impulsion d'actions innovantes (logement, santé, pratiques sportives).
- Promouvoir la citoyenneté à travers l'apprentissage du français (pratiques langagières, classes prépa...).
- Soutenir et accompagner les associations afin qu'elles bénéficient du "choc de simplification" (FONJEP, conventions pluri-annuelles...).
- Promouvoir la diversité culturelle et valoriser le patrimoine culturel commun et l'émergence artistique sur ce sujet (mémoires et histoires des immigrations) en prenant en compte l'inter-culturel.

Sur le pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi », la DRJSCS est mobilisée pour co-produire une stratégie territoriale en faveur de l'emploi des jeunes (école de la deuxième chance, parrainage, service civique,...).

Sur le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain », la DRJSCS s'engage à apporter son soutien et son expertise aux initiatives visant à :

- Qualifier les structures de proximité qui mobilisent les habitants pour contribuer au maintien du lien social.
- Observer, analyser et outiller les partenaires de la politique de la ville sur des thématiques expérimentales ou innovantes.

Au regard des différentes missions qu'elle mène à l'échelle de la région, la DRJSCS, en lien avec les équipes des DDCS, met à la disposition des communes et des EPCI des fiches thématiques susceptibles de figurer dans les contrats de ville :

- Fiche 1 : Jeunesse-Mobilité internationale (+ annexe)
- Fiche 2 : Lutte contre les discriminations
- Fiche 3 : Lutte contre la pauvreté
- Fiche 4 : Service civique
- Fiche 5 : Economie Sociale et Solidaire
- Fiche 6 : Sport et citoyenneté.
- Fiche 7 : Développement de la vie associative dans les quartiers de la politique de la ville.

→ **6/ La DDCS propose de mobiliser les crédits de droit commun du BOP Jeunesse sur les quartiers prioritaires et sur les territoires de veille active, selon 3 axes de contribution :**

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports pratiqués et d'accès aux clubs,
- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes,
- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité.

Dans le cadre de la **politique de jeunesse et vie associative**, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) sera mobilisé. Cette aide à l'emploi socio-éducatif a pour objet de faciliter la rétribution de personnels permanents employés par des mouvements de jeunesse et des associations d'éducation populaire.

Le Service Civique sera aussi fortement mobilisé. Il constitue une forme d'engagement volontaire citoyen et civil destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, d'effectuer une mission auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics. Une indemnité d'un montant minimum de 467 € par mois est versée par l'Etat.

Dans le cadre des **politiques sportives**, la DDCS sera aussi mobilisée, avec pour mission de contribuer :

- à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive,
- à la politique de santé publique,
- au soutien direct à l'emploi,
- à la mise en œuvre du plan "apprendre à nager".

Dans le domaine **social**, la DDCS sera aussi mobilisée, avec pour mission de contribuer à :

- Promouvoir et préserver l'accès aux droits (action départementale sur la domiciliation : nouveau schéma en cours d'élaboration avec les partenaires : CCAS et associations agréées).
- Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans le cadre du COPIL régional et interdépartemental.

Sur le secteur des « **droits des femmes** » :

- Participation de la déléguée départementale aux réunions d'élaboration des futurs contrats ou a minima consultation de celle-ci pour favoriser l'égalité Femmes/Hommes dans les contrats ;
- En lien avec les CIDF et les associations financées à cette fin, décliner les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes.

L'expérimentation de postes adultes relais médiateurs santé sur le département, menée entre 2011 et 2014 conjointement par la préfecture et l'**ARS**, se poursuit. Ce co-financement de 15 postes est renouvelé, et 11 postes supplémentaires ont été attribués pour 3 ans sur la nouvelle géographie prioritaire.

→ **7/** La **DDTM** s'engage à accompagner les projets de renouvellements urbains. La mobilisation des crédits de droit commun s'inscrit dans le financement des aides à la pierre et en mettant en œuvre des dispositifs permettant l'accès aux logements des personnes défavorisées et le développement de leur parcours résidentiel.

→ **8/** Les contributions de la **DDSP** et du **Groupement de Gendarmerie** ne peuvent être territorialisées car les effectifs sont départementaux. Toutefois certains dispositifs comme les ZSP, les délégués police-population, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie bénéficient au public des quartiers prioritaires.

L'Etat veillera à mobiliser, outre ses crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, l'ensemble de ses moyens relevant du droit commun pour donner une unité et une cohérence à son intervention sur le territoire.

Les engagements de la Région Nord-Pas-de-Calais

→ Contexte d'intervention de la Région Nord-Pas de Calais

Depuis de nombreuses années, la Région Nord-Pas-de-Calais est fortement engagée dans la Politique de la ville, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers et de l'amélioration de la cohésion sociale. La Région a repositionné son intervention dans le cadre d'une **stratégie de**

développement social durable des territoires, qui ambitionne d'impulser une démarche d'égalité des territoires, dans une logique de transformation économique, écologique, et sociale qui profite à tous.

Le Développement social durable des territoires s'inscrit dans le cadre suivant :

- Des démarches et dispositifs favorisant la **mobilisation des habitants des quartiers défavorisés** et leur implication citoyenne.
- Une **approche différenciée des territoires** (plus large que les seuls quartiers prioritaires de l'État, afin de relire la logique de territorialisation de l'action régionale au profit d'une plus grande cohésion sociale et territoriale).
- Des collectivités territoriales compétences sur lesquelles s'appuyer, principalement les EPCI, dans une logique de **mobilisation renforcée des politiques régionales au service du projet de territoire**.

La Région Nord Pas de Calais s'engage dans la politique de la ville à travers sa démarche de Développement Social Durable des Territoires autour de trois objectifs :

- Promouvoir de **nouveaux modèles territoriaux de développement au travers de la Troisième Révolution Industrielle** ;
- Mettre les **initiatives pour l'avenir et l'emploi des jeunes** au cœur des politiques régionales
- Favoriser **l'émancipation des individus** et leur capacité d'**intégration dans la société**.

→ **Les modalités d'intervention de la Région Nord Pas de Calais**

Une délibération Cadre a été signée le 16 février 2015 et pose les engagements de la Région Nord-Pas-de-Calais dans le cadre des futurs contrats de ville (cf. Annexe). L'engagement de la Région s'appuiera sur cette délibération cadre fixant le périmètre global d'intervention du Conseil Régional en matière de politique de la ville. Même si les enjeux des quartiers définis dans le cadre de la réforme restent une priorité pour les partenaires signataires, la Région souhaite une approche plus globale favorisant l'attractivité et l'égalité des territoires.

La Région Nord Pas de Calais mobilisera prioritairement les politiques de droit commun sur l'ensemble des territoires, y compris les moins attractifs.

→ **Les engagements sur les orientations stratégiques du contrat de ville**

Dans le cadre du contrat de ville des EPCI 2015 – 2020, la Région Nord-Pas-de-Calais s'engage à se mobiliser sur les trois axes stratégiques du projet territorial de développement social, en **s'appuyant notamment sur ses politiques de droit commun. Son intervention sera renforcée par des crédits spécifiques** concernant la participation des habitants et la gestion urbaine de proximité et de rénovation urbaine.

L'ensemble des territoires en situation de fragilité (quartiers prioritaires, communes ou quartiers en veille) sont éligibles aux financements spécifiques de la Région, **dans le cadre du périmètre géographique retenu au titre du contrat de ville.**

• **Pilier cohésion sociale et citoyenneté**

La Région sera particulièrement attentive aux enjeux de mobilisation citoyenne. **Un des enjeux majeurs de la réforme de la politique de la ville est, en effet, la participation des habitants** : le pouvoir d'agir des habitants dans les quartiers prioritaires sera renforcé grâce aux conseils citoyens.

La Région, par son engagement depuis une vingtaine d'années dans les dispositifs de démocratie participative, est un partenaire de premier plan sur cette question. Certains des dispositifs impulsés et accompagnés par la Région, comme les « **Fonds de Participation des Habitants** » et « **Nos Quartiers d'Été** » existent depuis 1990 et s'inscrivent en faveur de la participation des habitants dans les quartiers relevant de la politique de la ville ou ayant des difficultés spécifiques identifiées.

Un appel à projet annuel « Développement Social Durable des Territoires » permet de mobiliser des moyens pour accompagner des projets favorisant la participation des habitants dans les quartiers et territoires relevant de la « politique de la ville ».

Par ailleurs, la **politique d'éducation populaire**, à travers une démarche plus globale d'émancipation des publics visant la développement du pouvoir d'agir, travaille les enjeux transversaux de la politique de

la ville, à travers la question de la **mobilisation de la jeunesse, de la réduction des inégalités femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations**, mais aussi des enjeux sociétaux plus globaux (développer de **nouveaux modes de consommation**, favoriser l'utilisation du numérique ...).

Un appel à projet annuel « Education populaire » permet de mobiliser des moyens pour accompagner des projets favorisant le pouvoir d'agir des habitants, à travers les orientations stratégiques retenues.

Elle développe depuis de nombreuses années des politiques en faveur de la cohésion sociale qui se traduisent par deux enjeux du SRADDT répondant aux objectifs «promouvoir le bien-être et le mieux vivre ensemble» et «mobiliser les ressorts de la citoyenneté et favoriser les pratiques interterritoriales».

La Région encouragera toutes les démarches développant la capacité d'agir des habitants, favorisant la démocratie participative et la mise en place de débats publics.

• **Pilier urbain et cadre de vie**

En réponse à cet enjeu, la Région accompagne des projets développés dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP). La GUP recouvre l'ensemble des actes concourant au bon fonctionnement d'un quartier peuvent relever de la gestion urbaine de proximité. Ils doivent cependant répondre à une exigence démocratique : la participation des habitants. L'expérience montre en effet que la mobilisation de cette expertise citoyenne est une garantie essentielle pour éviter les erreurs de gestion et les investissements contreproductifs ou décalés.

La Gestion Urbaine de Proximité est **une réponse qualitative que les pouvoirs publics**, les villes et les bailleurs sociaux **peuvent apporter aux attentes de la population**, par une démarche dynamique intégrant leur participation active. Cette approche fondée sur une amélioration de la gestion des services et des équipements doit permettre :

- **d'améliorer la qualité de vie des habitants** dans leurs quartiers, à travers l'amélioration de leur cadre de vie et des services proposés ;
- **de contribuer à améliorer l'ambiance urbaine et à renforcer la qualité des équipements et services urbains ;**
- **de contribuer à lutter contre la faible attractivité des logements**, qui se traduit par la vacance et le fort taux de rotation dans ces quartiers ;
- **de mieux coordonner les acteurs**, notamment les interventions des bailleurs entre eux et avec les services des collectivités locales et de clarifier les modalités de gestion entre propriétaires immobiliers et collectivités locales ;
- **de prendre en compte le souci de qualification des agents** de proximité et renforcer l'organisation des structures pour soutenir leur action ;
- **de pérenniser la valeur économique et l'intérêt social des investissements** réalisés sur le bâti dans les quartiers d'habitat social et la valeur marchande des services existants;
- **d'assurer la qualité des investissements réalisés sur les espaces extérieurs** (incluant la prise en compte du Développement Durable, la lutte contre la précarité énergétique, ...) ;
- **de valoriser l'image** de ces quartiers.

La Région **peut soutenir un ensemble de projets** qui relèvent de :

- La mise en œuvre de programme d'actions de gestion urbaine de proximité ;
- La création et l'animation de jardins communautaires participatifs ;
- Les projets relatifs à la mémoire des quartiers en mutation ;
- L'accompagnement social lié à la réhabilitation énergétique des logements, en particulier dans le cadre du plan « 100 000 logements » mis en œuvre par le Conseil Régional ;
- L'appropriation des nouveaux espaces urbains ;
- Les démarches participatives visant à la sécurisation des espaces publics, la propreté urbaine, le respect du cadre de vie et la clarification des domanialités ou la redéfinition de la vocation des espaces, notamment dans le cadre d'un Fonds de Travaux Urbains.

• **Pilier développement économique et emploi**

L'accès à l'emploi (notamment sur les territoires les plus fragilisés) s'inscrit dans le cadre de la **stratégie régionale en matière de développement économique (SRDE)** qui doit être questionnée au regard

du niveau de qualification de la population.

Cette stratégie (SRDE/ Plan Local de Développement Economique), coordonnée à la politique de formation régionale et en faveur de la jeunesse, s'appuie sur la croissance économique du territoire par le développement des secteurs d'excellence et le renforcement des locomotives économiques, mais aussi par le développement d'activité économique de proximité comme par exemple l'Economie Sociale et Solidaire. La Région Nord-Pas-de-Calais est engagée avec ses partenaires pour **faire de l'emploi des jeunes une priorité**.

La Région Nord Pas de Calais est engagée avec ses partenaires pour **faire de l'emploi des jeunes une priorité et oriente son action économique autour de 3 axes :**

- **Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes, autour :**
 - **des Plateformes territoriales pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes** (14 plateformes territoriales ont été créées en vue de favoriser les circuits courts entre les jeunes de la Région et les Entreprises)
 - **du Plan Régional de Développement de la Médiation Sociale** (La médiation sociale peut constituer un outil au service du développement économique et du mieux vivre ensemble au sein des quartiers prioritaires) ;
- **Plans Locaux de Développement Economique :** définissent une stratégie locale qui peut s'appuyer sur des dispositifs comme :
 - **La Suite dans les Idées** (actions de sensibilisation à l'initiative et l'entrepreneuriat)
 - le **Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprises** (le dispositif CitésLab permet de créer un partenariat entre le chef de projet CitésLab et les partenaires locaux de la création d'entreprise, de la formation et de l'emploi qui offre la possibilité à la personne sensibilisée de s'inscrire à nouveau dans une démarche projet),
 - le **Programme régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire** (Pour accompagner les projets ESS dans les quartiers prioritaires),
 - le **Programme régional Commerce** (anciennement programme de dynamisation des entreprises commerciales et de service)
 - le **Programme Régional de Développement de l'Artisanat**
- **Le financement des PME-PMI à travers :**
 - **des subventions aux PME-PMI (contrat de développement)** est une subvention destinée aux PME pour que celles-ci concrétisent et mettent en œuvre un projet de développement ambitieux et intégrant les préoccupations sociales et environnementales ;
 - **appui aux organismes régionaux de financement et de garantie :** A côté des aides directes, la Région a développé plusieurs types d'outils pouvant être mobilisés pour faciliter le financement des projets d'entreprise.

→ De manière transversale...

- Dans une logique de « grand projet », certains projets **pourraient prendre appui sur les fonds européens** qui peuvent être mobilisés pour accompagner la transformation urbaine, écologique et sociale du territoire. Le volet européen du contrat de ville pourra mobiliser des moyens du FEDER, mais aussi les autres programmes opérationnels comme le FSE. La mobilisation des fonds européens sera possible et suivra les modalités de financement de chaque programme opérationnel.
- La Région prévoit une **clause de revoyure** à l'issue des élections régionales de fin 2015 pour définir les objectifs et les moyens qu'elle engagera dans le cadre du contrat de ville sur la période 2016-2020. Cette clause permettra d'intégrer le nouveau périmètre de compétences de la Région issu de la loi NOTRe ainsi que l'évolution du périmètre géographique (Nord-Pas-de-Calais-Picardie).

Les engagements du Département du Nord

Engagé dans une démarche de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la volonté nationale de **faire converger les politiques en faveur des quartiers les plus en difficulté**. Garant des solidarités territoriales, le Département souhaite également poursuivre le travail engagé avec les quartiers de veille (quartiers sortis de la géographie prioritaire ne pouvant bénéficier de crédits spécifiques de la politique de la ville), mais

aussi avec les secteurs de pauvreté plus diffuse (espaces périurbains, ruraux...).

Dans la **délibération cadre du 3 Novembre 2014** (jointe en annexes du contrat), le Département définit son cadre d'action dans la nouvelle politique de la ville au travers de :

- **4 grandes priorités** : emploi, jeunesse, cohésion sociale et lutte contre les discriminations ;
- **4 grands principes d'action** : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;
- **La mobilisation à budget constant des politiques de droit commun**, en fonction des priorités partagées à l'échelle du contrat de ville et en lien avec les contrats de territoire ; en termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers, notamment le soutien de l'association "Nos Quartiers ont des Talents" et l'expérimentation du microcrédit.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur le territoire via :

- l'accueil des publics, y compris les plus fragiles, et la manière de le partager avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière de le partager avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité.

Le Département souhaite consolider son partenariat avec la Communauté de Communes Sud Avesnois et la Ville de Fourmies pour la définition d'une stratégie intercommunale partagée et la mise en œuvre d'actions collectives associant les acteurs locaux autour de problématiques prégnantes (santé, insertion/accès à l'emploi, prévention jeunesse, développement culturel, etc.). Cette collaboration vise également à favoriser et maintenir les dynamiques locales.

Le Département du Nord pourra par ailleurs mobiliser le réseau jeunesse Sambre Avesnois, instance à l'échelle de l'arrondissement qui a pour but d'appuyer les professionnels travaillant auprès des jeunes. Cette instance est co-animée avec la Maison des Adolescents et le GIP Réussir en Sambre Avesnois.

Les engagements pris par le Conseil Départemental du Nord dans le cadre du contrat de ville de la communauté de communes sud Avesnois feront l'objet **d'une annexe au Contrat de Territoire de Sambre Avesnois**, signé le 18 février 2015 à Louvignies-Quesnoy. Ce dernier identifie des maîtrises d'ouvrage du Département ou des projets portés par les acteurs locaux qui participent de la dynamique du contrat de ville, de manière directe quand ils sont précisément localisés dans les quartiers, ou indirecte lorsqu'ils participent au développement global du territoire.

Par ailleurs, la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de la Sambre-Avesnois est engagée dans **la démarche d'AGILLE** (Amélioration de la Gouvernance et de développement de l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion). L'objectif de cette démarche est de construire, de façon partenariale et concertée entre les acteurs locaux et les institutions, des cadres d'intervention novateurs et adaptés aux spécificités des territoires ; de permettre une réponse plus efficace aux besoins des personnes en difficulté dans une dimension de simplification administrative. La dynamique du Contrat de Ville devrait en être un vecteur efficace.

Le Département du Nord **participera aux instances de gouvernance technique et politique** du Contrat de ville, notamment à travers le comité stratégique intercommunal du contrat de ville, le comité opérationnel Politique de la Ville à Fourmies, et le comité de programmation partenarial.

Les engagements de la Caisse des Dépôts et de Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté de Communes Sud Avesnois.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

- **1/** En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :
- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
 - le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
 - les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise).

- **2/** En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

- **3/** En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la « résidentialisation » d'immeubles.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Les engagements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Hainaut

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie apportera son concours au déploiement du volet « santé » du contrat de ville, au travers des engagements ci-dessous. Il s'agit d'actions qui figurent au programme de travail de la CPAM mais qu'elle pourra orienter prioritairement vers les populations des quartiers ciblés « contrats de ville ».

- **1 / Communiquer et prospecter activement en vue d'attribuer des droits à l'assurance maladie** (droits de base et droits complémentaires – CMU-C, ACS), **réagir en cas d'urgence** :
- à partir d'une analyse des fichiers gérés par l'Assurance maladie, en proposant des rendez-vous des droits.

- à partir d'alertes émises par des partenaires (CCAS, Missions locales, PASS hôpitaux, associations...) pour les publics les plus éloignés, via notamment une ligne urgences/précarité.
- **2 / Proposer des bilans de santé gratuits, en assurer le suivi et ainsi que l'accompagnement vers les soins lorsque cela s'avère nécessaire, en collaboration avec :**
- Les Centres d'examens de santé de l'Assurance maladie (actuellement plus de 6.000 bilans / an réalisés sur l'ensemble du Hainaut)
 - Le Département du Nord
 - Les professionnels de santé libéraux
- **3 / Structurer des parcours d'accompagnement dans certaines situations de vie**, par exemple pour les femmes enceintes à partir de la déclaration de grossesse, jusqu' à la sortie de maternité, voire au-delà, en partenariat avec :
- La CAF
 - Le Conseil Départemental
 - Les établissements de santé
 - Les professionnels libéraux
- **4 / Promouvoir des actions de prévention :**
- Sensibilisation des enfants de CP à l'hygiène bucco-dentaire, en complément des campagnes de prévention pour les 6-9-12-15 et 18 ans
 - Dépistages organisés des cancers (sein, colorectal)
 - Vaccinations, notamment anti-grippale

Les engagements de Pôle Emploi

Les quartiers prioritaires ont été définis et la ville de Fourmies a été intégrée au dispositif en 2014. Pôle emploi s'est engagé dans ce dispositif en signant dès 2013, une convention avec le ministère délégué à la ville, renforcée par une déclinaison régionale inscrite dans la convention annuelle régionale.

Pôle emploi s'engage à faciliter l'accès à ses services, à les renforcer et à les adapter, à mobiliser particulièrement les outils de la politique de l'emploi et dispositifs spécifiques en faveur des publics des quartiers de la politique de la ville.

Plus globalement, Pôle emploi souligne sa volonté d'être un acteur de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des contrats de ville.

Concernant la ville de Fourmies, les priorités partagées avec l'ensemble des acteurs se concentrent autour de 3 piliers :

- Le développement économique et accès à l'emploi,
- La cohésion sociale et le vivre ensemble,
- Les interventions urbaines et cadre de vie

Pour Pôle Emploi, l'essentiel de notre contribution portera sur le premier pilier du contrat de ville : le développement de l'activité économique et de l'emploi.

A ce titre, les actions de Pôle Emploi porteront sur :

→ **1 / Accompagner la (ré)orientation professionnelle, la formation**

Pôle emploi se propose d'animer des ateliers d'informations à destination des personnes en recherche d'emploi des quartiers prioritaires afin de porter à leur connaissance les besoins du marché du travail local, les compétences nécessaires pour accéder aux opportunités d'emploi et les moyens de les acquérir. Ces ateliers seront aussi l'occasion d'informer ces publics des dispositifs favorables dans le cadre des

politiques publiques de l'emploi (CUI-CAE, CUI-CIE, Emplois d'Avenir, CCDI).

→ 2 / Développer l'accès à l'emploi par la formation

Le diagnostic montre un niveau de qualification plus faible pour les publics des quartiers prioritaires. L'accès aux conseils en orientation et à la formation professionnelle sont donc prioritaires. Pôle emploi mobilisera donc ses moyens liés à la formation en complément de l'action du conseil régional.

→ 3/ Diminuer les freins pour l'accès à l'emploi

Pour d'avantage d'efficacité, Pôle emploi propose un partage de ses actions dans la coordination des structures accompagnant des publics. Il sera nécessaire pour cela de créer un comité propre au pilier Développement économique et emploi.

- Pôle Emploi renforce sa capacité d'accompagnement des publics qui en ont le plus besoin. Dans ce cadre, Pôle Emploi favorisera l'accès des chercheurs d'emploi des quartiers prioritaires à ces dispositifs d'accompagnement (accompagnement renforcé, accompagnement intensif jeunes et accompagnement global).
- Pôle emploi organisera la promotion de profils des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires aux entreprises pour favoriser leur accès aux emplois disponibles et en s'appuyant aussi sur les mesures des politiques publiques de l'emploi.
- Pour d'avantage d'efficacité, Pôle emploi propose un partage de ses actions dans un comité avec les structures accompagnant des publics.

Les conditions de réussite des actions portées par Pôle Emploi :

- Etablir un réseau de correspondants en mesure d'appuyer les actions locales avec comme première étape les échanges pour la connaissance des offres de service de chacun afin de travailler en complémentarité sur les publics issus de ces quartiers.
- Favoriser l'établissement de solutions utiles à la levée des freins (Garde d'enfants, mobilité,...).

➡ Les engagements de la CAF du Nord

La CAF du Nord s'associe à la mobilisation de l'Etat pour contribuer à la politique de la ville, en combinant le versement de prestations légales et la mise en œuvre de dispositifs d'action sociale, en se référant aux 4 missions dont elle est porteuse :

- Aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale,
- Accompagner la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles ; à ce titre, promouvoir de manière volontariste l'accès aux droits

Dans ce cadre général, la CAF du Nord :

→ 1/ Porte une attention particulière à l'accès aux droits aux prestations légales pour les habitants des quartiers concernés. Dans ce cadre, elle veille à développer si possible les missions de service civique pour améliorer l'information des habitants sur leurs lieux de vie.

→ 2/ Contribue aux démarches de développement local en particulier en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion. En s'appuyant sur le futur

schéma départemental des services aux familles, la Caf contribuera à réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil du jeune enfant

→ **3/** S'engage à améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs leur permettant de faire l'expérience de la mixité sociale. A ce titre, la Caf soutient les familles allocataires qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités périscolaires ou extra-scolaires, répondant à une démarche d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines.

→ **4/** Contribue à renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale en s'appuyant fortement sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Dans ce cadre, la CAF encourage les projets porteurs de dynamique participative des habitants, veille au respect de la laïcité, à la mixité sociale, à la mixité des genres.

Dans le cadre du contrat de ville, la Caf mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017 ; lors de l'instruction des demandes de financements, elle apporte un avis oral sur les projets examinés.

La Caf est en capacité de mobiliser des moyens d'expertise conséquents, soit pour une meilleure connaissance des territoires (études et statistiques), soit pour soutenir le développement de projets (Chargés de Conseil et de Développement en Action Sociale).

Les engagements de l'Agence Régionale de Santé

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est un enjeu majeur pour l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais. Elle constitue l'un des axes de son Programme Régional de Santé (PRS), décliné territorialement notamment par les contrats locaux de santé (CLS) ou par la participation de l'Agence à la politique de la ville.

Le Nord-Pas-de-Calais cumule en effet, pour la majorité des pathologies et déterminants de santé, les plus mauvais indicateurs de la France métropolitaine. Les facteurs sociaux, environnementaux et comportementaux génèrent des inégalités sociales et territoriales de santé qui pèsent lourdement sur l'état de santé de la population du Nord - Pas-de-Calais. Ces inégalités se vérifient également au sein de la région et en particulier des territoires de la politique de la ville.

La prise en compte de ces facteurs ne relève pas du seul ressort de l'ARS, elle impose que l'ensemble des partenaires politiques et institutionnels mettent en œuvre une stratégie territoriale concertée pour conjuguer et articuler leurs politiques et ce, dans le respect des champs de compétences de chacun.

A partir de la mobilisation des acteurs locaux, cette stratégie territoriale a été élaborée par étapes, tout d'abord, à compter de 2010, dans le cadre des travaux d'élaboration d'un CLS Thiérache (Nord, Aisne et Belgique) qui n'ont pu aboutir puis, à compter d'octobre 2014, dans le cadre du CLS Sud Avesnois couvrant le territoire de la Communauté de Communes du Sud Avesnois (CCSA).

Proposant une stratégie en santé unique et partagée pour le territoire, le CLS Sud Avesnois a intégré dès sa conception la dimension politique de la ville, constituant ainsi le volet santé au contrat de ville et de veille. C'est pourquoi l'action menée par les partenaires du CLS se décline territorialement, dans les quartiers en politique de la ville, dans les communes en veille active ainsi que sur l'ensemble du territoire de la CCSA et ce, afin de concentrer l'action en faveur des populations les plus en difficulté, tout en tenant compte des besoins en santé de tous les habitants.

Les orientations du CLS retenues et validées en comité stratégique du 25 mars 2015 sont les suivantes :

→ **1/** Renforcer l'accès aux soins des populations les plus précaires et garantir l'accès aux droits, tout particulièrement :

- en formant et mobilisant les professionnels chargés de l'accompagnement des plus vulnérables ;
- en favorisant l'accès aux soins bucco-dentaires, en renforçant l'accès aux bilans de santé et leur suivi ;
- en mettant en place un parcours de santé des jeunes en insertion ;
- en maintenant l'offre de soins de 1er recours par la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaire, d'un pôle de santé et par le développement de la télémédecine ;

→ **2/** Favoriser la santé des jeunes notamment en renforçant la prévention des grossesses précoces, en menant des actions ciblées dans les établissements scolaires et en favorisant la mixité égalitaire ;

→ **3/** Favoriser et maintenir l'autonomie des personnes âgées, en optimisant les conditions de retour à domicile après une hospitalisation et en organisation le recours aux dispositifs de diagnostic et de prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés ;

→ **4/** Améliorer la prévention et le repérage des publics en situation d'addiction, notamment par la mise en place d'un parcours coordonné de prévention du jeune ;

→ **5/** Favoriser la mise en œuvre d'actions pour répondre aux besoins et à l'accompagnement des personnes en souffrance psychique, tout particulièrement en formant les professionnels non spécialistes et en réfléchissant à un conseil local en santé mentale.

Sous réserve des évolutions induites par la future loi de modernisation de notre système de santé, c'est dans le cadre des orientations fixées par le contrat local de santé que l'ARS s'engage aux côtés des villes de Fourmies, Anor, Trélon et Wignehies et contribuera humainement et financièrement au volet santé de leur contrat de ville et de veille active.

Les engagements de la CCI Grand Hainaut

La CCI Grand Hainaut exerce toute mission de service auprès des entreprises industrielles, commerciales et de services de sa circonscription.

A cet égard, elle exerce les missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des créateurs et repreneurs d'entreprises et des entreprises.

La CCI Grand Hainaut dans le cadre du projet de territoire qui est le sien pour les années 2011-2015, a placé le développement de l'entrepreneuriat et la compétitivité des entreprises parmi ses axes stratégiques d'intervention.

S'agissant du développement de l'entrepreneuriat, la CCI Grand Hainaut oriente son action sur trois volets :

- Le développement de l'esprit d'initiative, au travers d'actions de sensibilisation auprès de divers publics
- L'accompagnement des porteurs de projets, par une offre de service complète (aide à l'élaboration d'outils, aide à la réflexion d'une stratégie d'entreprise, mise en relation avec les partenaires)
- Le suivi post-crédation

Ainsi en 2014, la CCI Grand Hainaut a accompagné plus de 600 porteurs de projets, débouchant sur plus de 140 créations d'entreprises et 180 entreprises suivies

Sur la thématique de la compétitivité des entreprises, la CCI déploie son action territoriale, par une démarche de proximité aux fins de détection des projets et difficultés et de proposition d'accompagnements pertinents. Elle s'appuie, pour ce faire, sur une approche globale de l'entreprise et fait appel aux ressources transversales et aux expertises thématiques adaptées aux besoins exprimés (ressources humaines, formation, environnement, financement, etc.)

4200 entreprises ont été rencontrées à ce titre, en 2014 dont 75% de TPE de moins de 10 salariés.

➡ Les engagements de la SA HLM l'Avesnoise

L'organisme HLM établira une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB avec la Commune de Fourmies et l'Etat avant la fin de l'année 2015 pour une application en 2016-2020.

Le dispositif de suivi et de contrôle veillera à distinguer les actions réalisées dans le cadre de la gestion de droit commun de l'Avesnoise, et celles qui relèvent d'un volet spécifique.

L'Avesnoise s'engage à développer des actions qui visent une grande efficacité interne et une meilleure satisfaction des locataires. Les engagements porteront sur les thématiques suivantes :

- La maîtrise des dépenses énergétiques
- La mobilité résidentielle pour répondre aux besoins des locataires et faciliter leur mobilité
- La participation des habitants
- La sécurité dans les quartiers
- Les préoccupations liées au handicap et au vieillissement
- La propreté et la gestion des déchets

➡ Les engagements de Partenord

L'Engagement de Partenord est avant tout celui d'un acteur urbain qui prendra en compte toutes les politiques mises en œuvre en tant que bailleur : la qualité de service, la présence de proximité, l'action sociale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement, l'insertion professionnelle.

Parmi les engagements de Partenord Habitat et les moyens à déployer dans les quartiers prioritaires figurent :

→ 1/ Le peuplement et la gestion des parcours résidentiels

- Une politique active de mutation des familles en sur ou en sous-occupation avec un travail sur les restes à charge réglementaires inférieures au logement occupé
- Des Attributions de logements aux publics prioritaires dans le cadre du Plan Départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)
- La mise en place d'un nouveau contrat de service (délibération du CA de juin 2014) avec des engagements portant sur l'accueil, la disponibilité et le suivi des demandes clients, la propreté des parties communes, des temps de concertation avant et pendant les réhabilitations, le maintien des personnes âgées à domicile

→ 2/ Une stratégie dans les politiques technique, de maintenance, et d'amélioration

Les principaux domaines concernés touchent à la sécurité incendie, explosion, et risque de chutes, la sécurité sanitaire (légionelle, amiante et plomb), le plan accessibilité pour tous, la remise à la relocation de logements de qualité homogène, et la remise à niveau thermique des logements les plus énergétivores.

Au titre de l'exercice 2015, Partenord engage un programme d'adaptation des trois entrées collectives de la Résidence Madelon à Fourmies (création de rampes d'accès devant les portes d'entrées d'immeubles, remplacement des portes de hall et des boîtes aux lettres, installation de mains courantes dans les montées des cages d'escalier, renforcement de l'éclairage, nouvelle interphonie) pour un montant de 161 611€ TTC.

→ 3/ Les politiques sociales

- Ouverture d'un « chantier » sur la remise en ordre des loyers pour obtenir une correspondance entre le loyer pratiqué et la qualité de service fourni
- Prévention des expulsions grâce à l'accompagnement adapté réalisé par un travailleur social. A Fourmies, 5 suivis sociaux ont été mis en place en 2014.

- Existence d'un Point Service localisé à Avesnes/Helpé chargé de l'activité courante de service après vente sur le secteur Avesnes-Fourmies ; l'un des Chargés d'Entretien et de Maintenance est affecté à Fourmies.

→ 4/ Les interventions sur le bâti

Les interventions sur le bâti sont une composante de la qualité de service : l'amélioration de l'usage des espaces communs, la « résidentialisation » voire la réhabilitation seront les scénarios privilégiés.

La démolition ne sera pas la clé d'entrée incontournable de la transformation des quartiers. Ce scénario, lorsqu'il s'avèrera nécessaire, indiquera que soient posées la question de la reconstruction, celle de la prise en charge des pertes d'exploitation et celle des coûts physiques de démolition.

→ 5/ Les modalités d'application de l'abattement TFPB

L'abattement TFPB au service des clients a permis le financement de petits travaux de confort, d'actions de propreté (encombrants par exemple), l'aménagement d'espaces extérieurs, ou le financement d'actions pour la tranquillité publique et le vivre ensemble (concertation locative).

➡ Les engagements de Fourmies Habitat

Fourmies Habitat s'engage à signer le contrat de ville et à réaliser un programme d'actions triennal et renouvelable, visant à améliorer la qualité de service de ses locataires, en contrepartie du maintien de l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville.

4.2. Les crédits européens mobilisables au titre de la Politique de la Ville

Dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union Européenne pour la programmation pluriannuelle 2014-2020, **la Région Nord-Pas-de-Calais est autorité de gestion** pour une enveloppe pluri-fonds FEDER-FSE. Dans le cadre de son Programme Opérationnel 2014-2020 « Pour une croissance intelligente, durable et inclusive », la Région a souhaité consacrer 12%¹⁸ des crédits européens du FEDER (près de 81 millions d'euros) en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle a fait le choix d'organiser ce fléchage au travers du nouvel instrument des « Investissements Territoriaux Intégrés » (ITI) constituant pour partie le volet européen du contrat de ville, et réservant les crédits attribués pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale portée par l'EPCI bénéficiaire, s'appuyant sur plusieurs des axes suivants :

- **Axe 1** : Investir pour une région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe, dans le cadre des orientations stratégiques de la Sri-Si (Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente).
- **Axe 2** : Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics.
- **Axe 3** : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas-de-Calais.
- **Axe 4** : Accroître la capacité du Nord-Pas-de-Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.

Le quartier prioritaire de Fourmies n'excédant pas 10 000 habitants, **la Communauté de Communes Sud Avesnois n'est pas éligible à la candidature à cet outil**. La mobilisation des crédits européens en faveur du quartier prioritaire de Fourmies s'opèrera donc **par le canal « habituel » des appels à projets régionaux** lancés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Opérationnel régional.

La Région Nord-Pas-de-Calais s'engage à fournir à la Ville de Fourmies, à la Communauté de Communes Sud Avesnois et aux opérateurs du territoire **l'appui méthodologique nécessaire** pour monter et déposer des projets dans ce cadre et prétendre à un co-financement par les crédits européens qu'elle gère.

La Ville de Fourmies et la Communauté de Communes Sud Avesnois s'appuieront **sur l'expertise acquise au cours des dernières années en matière de mobilisation des fonds européens**, et veilleront à émarger aux différents programmes auxquels le territoire est éligible (FEDER, FSE, LEADER/FEADER, INTERREG). Ils se mobiliseront également pour que les acteurs du territoire puissent bénéficier du **programme européen « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » (IEJ)**, auquel la Région Nord-Pas-de-Calais est éligible. Ce dispositif cible tous les jeunes de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études, ni formation (NEET), inactifs ou chômeurs, avec pour objectif de les accompagner et de leur proposer une solution (un emploi de qualité, une formation, un stage, un apprentissage) dans les 4 mois suivant la perte de leur emploi ou de leur sortie de l'enseignement formel.

¹⁸ Un engagement renforcé par rapport à l'accord national conclu par l'Association des Régions de France et le Ministère de la Ville, qui portait cet objectif à 10%.

4.3. Les mécanismes intercommunaux de solidarité fiscale et financière

Les établissements intercommunaux engagés dans un contrat de ville sont appelés à formaliser un pacte financier et fiscal de solidarité destiné à décrire les mécanismes financiers qui lient l'intercommunalité et ses communes membres, voire à structurer de manière volontariste un système de péréquation en faveur des espaces du territoire intercommunal qui concentrent les plus fortes difficultés sociales et urbaines.

A ce jour, sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Avesnois, ces relations financières entre le niveau intercommunal et ses communes prennent la forme d'**une attribution de compensation** versée chaque année à la Ville dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Par celle-ci, la Communauté de Communes « bénéficie du produit de la fiscalité économique sur l'ensemble du territoire communautaire et restitue à chaque commune membre le produit de fiscalité perçu au moment du transfert de la ressource économique, déduction faite de la charge nette (recettes déduites) des compétences transférées »¹⁹. Pour la Ville de Fourmies, cette attribution de compensation s'élève à 2,9 millions d'euros pour l'année 2015 (dont 615 000 euros de charge nette), soit un montant équivalent à près de 10% du budget de la Ville en 2014 (fonctionnement et investissement confondus).

La Communauté de Communes Sud Avesnois ne verse actuellement pas de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) aux communes. Cet outil est destiné à réduire les disparités de ressources et de charges qui existent entre elles. Comme le prévoit la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine (*art.12*) pour l'ensemble des intercommunalités concernées par les contrats de ville, le Conseil Communautaire **examinera les modalités de mise en œuvre d'une Dotation de Solidarité Financière**, dont il déterminera les critères de répartition entre les différentes communes. Ces modalités seront formalisées sous la forme d'un pacte de solidarité fiscale et financière, qui constituera une annexe au présent contrat de ville.

¹⁹ « Pacte financier et fiscal de solidarité au service du projet de territoire. La nouvelle génération de pactes financiers et fiscaux : un allié pour les nouveaux mandats locaux », ADCF, Groupe Caisse des Dépôts, Décembre 2014

5. PARTICIPATION CITOYENNE AU CONTRAT DE VILLE

5.1. Rappel des dispositions de la loi sur la participation citoyenne

La loi de programmation pour la Ville et pour la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 appelle les partenaires à renforcer la participation directe des habitants et des associations à la vie du contrat de ville. Elle demande aux collectivités porteuses d'un contrat de mettre en place :

- Un Conseil Citoyen **dans chaque quartier prioritaire** ;
- **Sur la base d'un diagnostic** des pratiques et des initiatives participatives sur le territoire ;
- Composé :
 - D'une part d'**habitants**, à **parité** hommes / femmes (la méthode du tirage au sort étant retenue par la loi afin de garantir la représentation de l'ensemble de la population au sein du collège « habitants ») ;
 - D'autre part de **représentants d'associations** et d'acteurs locaux ;
- Pour être **associé à l'ensemble des étapes** du contrat de ville, notamment par la présence systématique de représentants des Conseils Citoyens à toutes les instances de pilotage du contrat.

5.2. La participation citoyenne sur le territoire

Le diagnostic partagé a permis de montrer **que plusieurs démarches participatives sont déjà à l'œuvre sur le territoire**. En particulier, les acteurs consultés ont relevé :

- Les actions portées par la Ville de Fourmies via la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), notamment dans le cadre des Projets de Rénovation Urbaine menés avec l'ANRU, puis de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) étendue à l'ensemble de la commune au-delà des seuls sites ayant fait l'objet d'une opération de rénovation. Cette dynamique a par exemple permis de travailler sur certains espaces publics non appropriés (par le biais du FPH), sur une charte de bon voisinage, ou encore sur la publication du « Journal de la Marlière », dans le cadre du PRU.
- L'opération « Nos quartiers d'été », initiée par la Région Nord-Pas-de-Calais, permet la mise en place d'actions de proximité portées par les habitants pendant la période estivale.
- Le Forum territorial RSA du Département du Nord, mobilisant des bénéficiaires du RSA résidant sur le territoire couvert par la Direction Territoriale de l'Avesnois ;
- Le centre socioculturel de Fourmies place la participation des habitants au cœur-même de son mode de fonctionnement, et met en place des comités d'usagers et des comités de pilotage d'actions où les usagers sont représentés.

A l'occasion de l'élaboration du contrat de ville, les acteurs locaux ont malgré tout **regretté que cette « culture » de la participation ne soit pas plus intégrée** aux modes de fonctionnement de la Ville de Fourmies et de la Communauté de Communes, en particulier en matière de Politique de la Ville.

5.3. La stratégie partenariale de mise en œuvre des Conseils Citoyens

Prenant acte de leur volonté commune de développer cette pratique de la participation citoyenne, et en l'absence d'instances existantes « compatibles » avec le format défini par la loi pour le Conseil Citoyen, les partenaires du contrat s'engagent donc à **mettre en place progressivement cette participation**.

La démarche d'élaboration du contrat a alors franchi une première étape, **en conviant à participer aux groupes de travail et au comité de pilotage des habitants** déjà mobilisés sur les actions portées par la GSUP de Fourmies. Cette expérience a été jugée enrichissante, et sera dans un premier temps systématisée à l'avenir.

Pour aller plus loin, et garantir la mise en place effective d'un Conseil Citoyen dans les mois à venir, les partenaires ont défini la feuille de route suivante :

- **1.** D'ici la mise en œuvre effective d'un Conseil Citoyen à part entière, **systematiser la participation active des habitants aux instances de travail et de pilotage du contrat** (finalisation de son élaboration, temps de travail opérationnels ultérieurs etc.), en s'appuyant sur ceux déjà mobilisés dans les actions existantes.

- **2.** Dès la signature du contrat, mobiliser **l'appui méthodologique spécialisé** proposé par le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais (dans le cadre d'une démarche de réflexion commune avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre), dont l'objectif est de définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre des Conseils Citoyens. Ce travail devra notamment permettre de répondre aux questions suivantes :
 - A quelle échelle mettre en place ces Conseils Citoyens ? (Un conseil uniquement centré sur le quartier prioritaire de Fourmies ? Une instance impliquant la totalité du territoire de Fourmies ? Ou bien un conseil plus « intercommunal », portant sur les 4 communes en quartier prioritaire ou en territoire de veille active, et mobilisant des habitants de chacune d'elles ?)
 - Quelle stratégie de mobilisation des membres des Conseils Citoyens ?
 - Quel accompagnement mettre en place avant et pendant sa mise en œuvre ?
 - Quelle ingénierie et quelle animation de l'instance ?
 - Quelle place dans la vie du contrat et quelle prise en compte des productions dans le pilotage de la politique de la ville ?
 - Comment faire perdurer la dynamique des Conseils Citoyens dans le temps ?
 - Etc.

- **3. Une mise en œuvre effective** du Conseil Citoyen attendue au cours de l'automne 2015, qui lui permettra d'être opérationnel dès les réflexions relatives à la programmation 2016.

6. PILOTAGE, MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

6.1. Organisation de l'appui et de l'ingénierie pour la mise en œuvre du contrat de ville

La mise en œuvre opérationnelle des objectifs du contrat.

La mise en œuvre opérationnelle du cadre stratégique posé par le contrat s'appuiera sur **deux outils opérationnels** :

- **La mise en place d'équipes projet *ad hoc*** pour les chantiers opérationnels que les partenaires souhaitent mettre en œuvre en dehors de la programmation annuelle, pour répondre aux priorités stratégiques du contrat (la création d'un nouveau dispositif co-porté par les partenaires par exemple).
- **La programmation annuelle** élaborée dans le cadre de l'appel à projet annuel en faveur des quartiers prioritaires, appuyé sur les priorités stratégiques du contrat.
 - **Cet appel à projet annuel évoluera par rapport au format actuel** : sur certains objets de travail pré-définis, il fixera des attentes opérationnelles plus précises, notamment du point de vue du contenu des projets déposés, afin de répondre au mieux aux priorités d'intervention fixées par les partenaires du contrat.
 - **L'instruction des projets** retenus au titre de cet appel à projet constituera un moment clé de la vie du contrat. Parmi les projets reçus, cette étape permettra aux partenaires du contrat de déterminer les actions qui pourraient relever d'un financement de droit commun sans peser sur la dotation politique de la ville, et les actions qui répondent à un besoin insuffisamment ou non couvert par les dispositifs de droit commun et qui nécessitent en ce sens un soutien particulier de la part de crédits spécifiques politique de la ville.

Processus d'instruction et de formalisation de la programmation annuelle

Etape 1

Réunion de répartition des dossiers, au regard des compétences et des objectifs de chacun :

*Services de l'Etat : DDCCS, DIRECCTE, DDTM etc.
ARS
Caf
Conseil Régional
Conseil Départemental
Villes de Fourmies, Anor, Trélon, Wignehies*

Etape 2

Co-instruction des dossiers (selon les modalités précisées ci-dessus)

Etape 3

Comité de validation technique des dossiers

Les ressources et expertises mobilisables.

L'ensemble des partenaires et leurs équipes pourront, en cas de besoin, s'appuyer sur l'expertise de **l'IREV, centre de ressources politique de la ville en Nord-Pas-de-Calais** soutenu par l'Etat et le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais. Il accompagne la montée en compétences des acteurs locaux autour des enjeux liés à la politique de la ville, en proposant notamment :

- des cycles de qualification (payants, sauf si l'EPCI du territoire est adhérent à l'IREV),
- des journées régionales ouvertes à tous les acteurs, qu'ils relèvent du droit commun ou qu'ils soient spécifiquement positionnés sur la politique de la ville,
- des rencontres de réseau à l'échelle régionale pour les chefs de projet politique de la ville, les chefs de projet renouvellement urbain et les référents des conseils citoyens,
- des outils en ligne sur www.irev.fr (par exemple le tableau de bord d'indicateurs qui permet le suivi de l'observation du territoire, des fiches outils, des fiches d'expériences, etc.),
- une newsletter mensuelle qui informe sur les actualités de l'IREV, les actualités régionales et les actualités nationales en termes de politique de la ville,
- un centre de documentation ouvert à tous, avec un service d'aide pour vos recherches documentaires ou demandes de renseignements.

6.2. Les instances de pilotage du contrat de ville

La situation du contrat de ville est particulière du point de vue de sa mise en œuvre et de sa gouvernance, puisqu'il porte sur un seul quartier prioritaire règlementaire localisé à Fourmies, ainsi que sur trois autres communes en veille active, qui donnent de fait au contrat une dimension intercommunale. Compte-tenu de ces particularités, les partenaires du contrat souhaitent mettre en place une ingénierie et une gouvernance assise sur **les trois principes suivants** :

- 1.** De manière complémentaire à l'intervention prioritaire menée sur le quartier prioritaire de Fourmies, **une attention particulière sera portée aux territoires de veille active** couverts par le contrat de ville.
- 2.** La transversalité de certaines actions, leur plus grande pertinence à un échelon consolidé, les opportunités de mutualisation et d'économies d'échelle rendent **le portage stratégique intercommunal du contrat opportun et pertinent.**
- 3.** En revanche, la Communauté de Communes Sud Avesnois ayant fait le choix de ne pas se doter de la compétence « Politique de la ville », et le contrat de ville portant avant tout sur le quartier prioritaire de Fourmies, **le pilotage opérationnel du contrat s'opèrera au niveau de la Ville de Fourmies**, en appui sur ses équipes techniques.

Déclinant ces principes, **l'organisation de la gouvernance du contrat s'appuiera sur les trois niveaux suivants** :

Comité stratégique du contrat de ville

- Réuni au moins **une fois par an** ;
- **Sur invitation** du Président de la Communauté de Communes et du Maire de Fourmies ;
- **Sur animation technique de la Ville de Fourmies**, en lien avec les équipes intercommunales pour les quartiers de veille et les actions d'envergure intercommunale.

Ses fonctions :

- Suivre et évaluer la mise en œuvre des orientations stratégiques du contrat de ville, par la tenue d'un point d'étape annuel.
- Etre l'instance de réflexion et de mobilisation des dispositifs de droit commun des partenaires du contrat.
- Porter un regard partenarial sur les ressources et les actions à envisager et porter à l'échelle intercommunale.
- Assurer le suivi et la mobilisation nécessaire en faveur des territoires de veille active.

Comité opérationnel politique de la ville

- Réuni **2 à 3 fois par an** ;
- Sur initiative et sous l'animation conjointe de la CCSA et de la Ville de Fourmies ;

Ses fonctions :

- Coordonner les partenaires dans leur intervention opérationnelle en faveur du quartier prioritaire et des quartiers de veille.
- En particulier, constituer l'instance qui encadre les processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmations annuelles

Animation technique

- Réalisé **par les équipes techniques de la Ville de Fourmies** et, pour les actions d'envergure intercommunale, par les équipes techniques intercommunales.
- **Des groupes projet ad hoc** en fonction des chantiers initiés, sous l'impulsion d'un chef de projet identifié.

Ses fonctions :

- Organiser la mise en œuvre effective des chantiers et actions menées au titre du contrat de ville.
- Impliquer en transversalité l'ensemble des équipes techniques des directions de droit commun des collectivités, par leur mobilisation active en groupes projet.

6.3. Les outils d'évaluation

Compte-tenu des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic, les partenaires du contrat souhaitent **garantir un suivi et une mise en œuvre effectifs** des engagements et des objectifs qu'ils ont élaborés. Tout au long de la durée d'exécution du contrat, ils s'engagent donc à mobiliser l'ensemble des outils suivants, leur permettant de tenir à jour un état d'avancement lisible des objectifs fixés :

- **Un reporting précis** (équipes techniques de la Ville de Fourmies et de la Communauté de Communes Sud Avesnois) des actions et chantiers menés dans le cadre du contrat de ville, que cela soit dans le cadre de l'appel à projets annuel (la « programmation politique de la ville ») ou en dehors de celui-ci pour les chantiers de plus long terme mis en œuvre avec les partenaires. L'ensemble des initiatives menées fera l'objet d'un bilan annuel servant de point d'étape et destiné à nourrir la réflexion pour la poursuite de la mise en œuvre du contrat de ville pour les années ultérieures.
- **Des outils de mesure de la mobilisation de certains dispositifs de droit commun** en faveur du nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville. Les partenaires du contrat souhaitent concentrer ce travail sur un nombre restreint de dispositifs identifiés comme « à enjeu » pour répondre aux orientations stratégiques posées par le contrat de ville. Pour chacune des

orientations stratégiques, 2 à 3 dispositifs seront identifiés par le comité stratégique du contrat de ville, et un objectif de mobilisation en faveur des quartiers prioritaires est fixé. Si la clé de lecture territoriale permettant d'identifier la part des moyens fléchés vers les quartiers prioritaires n'existe pas à ce jour, la collectivité qui pilote le dispositif mettra en place l'outil permettant d'effectuer cette mesure.

- **Des indicateurs permettant de mesurer « l'impact » des actions** mises en œuvre dans le cadre du contrat, dans une logique « avant »/« après ». Cette approche permettra d'analyser la « trajectoire » des territoires cibles du contrat. Elle mobilisera à la fois des indicateurs statistiques, mais aussi des indicateurs plus qualitatifs permettant d'évaluer l'évolution de la « perception » des quartiers. Cette approche mobilisera plusieurs enquêtes quantitatives et/ou qualitatives auprès d'un échantillon d'habitants de la ville de Fourmies et de l'intercommunalité au cours de la durée du contrat, afin d'analyser l'évolution des résultats, et d'apprécier l'efficacité de l'action des partenaires à l'aune de ces éléments.

- **Une séance annuelle du comité de pilotage dédiée au bilan consolidé de la mise en œuvre du contrat de ville**, et se nourrissant de l'ensemble du matériau précité. Plus qu'une restitution, il s'agira bien de poser l'état de la situation, et d'en tirer les conclusions nécessaires à l'ajustement de l'intervention des partenaires du contrat.

- Enfin, de manière complémentaire et consolidée, **une évaluation globale de la mise en œuvre du contrat de ville** est souhaitée par les partenaires, à mi-parcours, puis au terme du contrat.

7. ANNEXES

Les annexes du contrat de ville sont reportées dans un document distinct. Ce dernier est composé des éléments suivants :

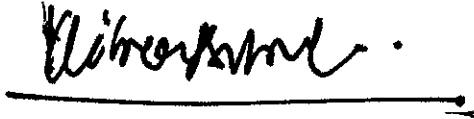
Sommaire des annexes (document distinct)

- 1. Le cadre stratégique d'intervention en synthèse**
- 2. L'inventaire des dispositifs de droit commun au service des objectifs du contrat**
- 3. Les contributions complètes des partenaires du contrat**
 - 3.1. Les services de l'Etat
 - 3.2. La Caisse des Dépôts et de Consignations
 - 3.3. L'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais
 - 3.4. La CAF du Nord
 - 3.5. Pôle Emploi – Direction territoriale de l'Avesnois
 - 3.6. Le Conseil Départemental du Nord
 - 3.7. Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
 - 3.8. Les bailleurs sociaux du territoire
- 4. Les autorisations de signataire des partenaires du contrat**

8. LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

À Fourmies, le 1^{er} juillet 2015

Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord



Pour le Préfet de Région et par délégation,
Le Préfet Délégué à l'Égalité des Chances
Kiéber ARHOUL

Monsieur le Président du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais



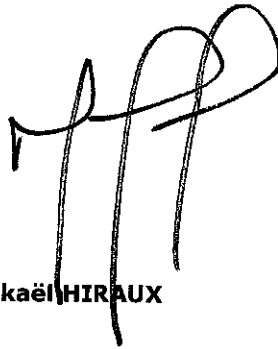
Pour le Président de la Région et par délégation,
La Vice-Présidente
Christine BATTEUX

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord



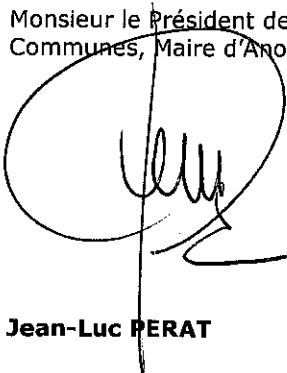
Pour le Président du Conseil Départemental du Nord,
Le Vice-Président
Max-André PICK

Monsieur le Maire de Fourmies



Mickaël HIRAUX

Monsieur le Président de la Communauté de Communes, Maire d'Anor



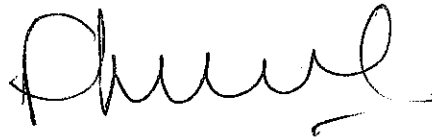
Jean-Luc PERAT

Madame le Maire de Wignehies



Dominique CESAR

Monsieur le Maire de Trélon

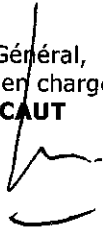


François LOUVEGNIES

Monsieur le Directeur Général de la Caisse
d'Allocations Familiales du Nord

Madame la Présidente du Conseil
d'Administration de la Caisse d'Allocations
Familiales du Nord

Pour le Directeur Général,
Le Sous-directeur en charge des territoires
Jean-Pierre FOUCAUT



Pour la Présidente du Conseil d'Administration,
Le Président de la Commission territoriale du
site de Maubeuge
Patrick GOLINVAL



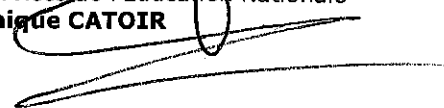
Monsieur le Directeur Régional de la Caisse des
Dépôts et Consignations

Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille



Dominique MIRADA

Pour le Recteur, et par délégation,
le Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale, Directeur des Services
Départementaux
de l'Éducation Nationale du Nord,
Par délégation, le Directeur Académique Adjoint
des Services de l'Éducation Nationale
Dominique CATOIR



Monsieur le Procureur de la République

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de
Santé Nord-Pas-de-Calais



Jean-François CREON



Pour le Directeur Général,
La Directrice Territoriale
Aline QUEVERUE

Monsieur le Directeur territorial de Pôle Emploi

Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Hainaut

Pour le Directeur territorial,
Le Directeur de l'Avesnois
Mickaël BESTELLE

Pour le Directeur de la Caisse du Hainaut,
Le Directeur Adjoint
Xavier DE VERDELHAN

Monsieur le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie Grand Hainaut
Représenté par le membre titulaire de la CCI
Grand Hainaut

Monsieur le Directeur Général du bailleur
L'Avesnoise

Erick GOBLET

Pour le Directeur Général,
Le Directeur Territorial
Patrick CHOPIN

Madame la Présidente du bailleur Fourmies
Habitat

Monsieur le Directeur Général du bailleur
Partenord

Corinne RIDE

Pour le Directeur Général de Partenord
Le Directeur Territorial Sambre-Avesnois
Jean-Michel DERE